

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**Insee**

- Direction des statistiques d'entreprises
. Département de l'industrie et de l'agriculture

I - Division Prix de vente industriels - Prix à la production dans l'industrie (PPI)**1. Exposé de synthèse**

Afin de respecter le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (STS) modifié en 2005, la division Prix de vente industriels produit et diffuse les indices de prix de la production industrielle française, en distinguant les ventes en France et les ventes sur les marchés extérieurs, ainsi que les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels. Les indices de prix à l'exportation et à l'importation portent sur trois zones distinctes : la zone euro, la zone non euro et l'ensemble des zones.

Les indices de prix d'achat à l'importation ont été produits pour la première fois et communiqués à Eurostat en février 2006 pour 112 branches. Ils seront pour la plupart diffusés au printemps 2007.

En 2007, les travaux de consolidation et d'amélioration de notre suivi de prix à l'importation se poursuivront afin notamment d'accroître le taux de couverture des échantillons des branches pour lesquelles il était encore faible en 2006, et d'assurer une diffusion régulière. Les extensions de branches couvertes se poursuivent pour alimenter les comptes nationaux. Près de 94 % du champ de l'industrie (au sens du règlement STS) devrait être couvert à la fin 2007 et 96 % en 2008.

Parallèlement, les travaux d'extension aux indices de prix de la production exportée se poursuivent. Le taux de couverture des branches suivies au début de 2007 s'élève à 76 % de l'ensemble de l'industrie et devrait atteindre, au deuxième semestre 2007, le taux de 90 % indiqué par le règlement STS. Il devrait ensuite s'élever à près de 96 % en 2008 : l'extension prendra alors fin et ce seront environ 180 branches dont les indices de prix de la production exportée seront calculés.

L'année 2007 sera également consacrée aux travaux de préparation des passages en nouvelles nomenclatures et en nouvelle base (base 2005) qui seront effectivement réalisés en 2008. Le contour d'un certain nombre de branches sera modifié, avec en particulier la création de branches spécifiques pour les services industriels (entretien, réparation et installation), ce qui nécessitera une adaptation de leur calcul et des échantillons d'entreprises complémentaires.

2. Travaux nouveaux pour 2007**2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives**3.1 Enquêtes**

Enquête "Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises", mensuelle pour son volet industrie.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en place depuis 2004 d'un site de collecte et de retour par internet au profit de l'enquête "Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises" contribue à alléger la charge des entreprises. Au début 2007, près de 1 300 entreprises (34 % du total) ont répondu par internet.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.3 Aspects "européens"

L'ensemble des indices de prix à la production dans l'industrie, pour les marchés français et extérieurs, et des indices de prix à l'importation de produits industriels sont élaborés dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles, modifié en 2005.

6. Publications

Une Information Rapide est publiée chaque mois sur les indices de prix à la production et à l'importation dans l'industrie :

- indices de prix à la production dans l'industrie pour l'ensemble des marchés
- indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français
- indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs
- indices de prix à l'importation de produits industriels (*intégration prévue pour le printemps 2007*).

II - Division Comptes et études de l'industrie

1. Exposé de synthèse

La nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) utilise massivement les données du système intermédiaire d'entreprises (SIE). En plus de l'évaluation de la production des branches, on utilise ces données pour recalculer le taux de valeur ajoutée des branches. Ces données sont aussi utilisées pour fournir une cible des marges commerciales par produits. Il y a désormais une intégration plus forte entre les travaux de statistiques d'entreprises (le SIE) et les travaux de comptabilité nationale (les ERE).

L'année 2008 verra la publication de la troisième campagne des comptes en base 2000 (année 2005 en compte définitif, 2006 en compte semi-définitif et 2007 en compte provisoire).

En fin 2007, on élaborera le compte définitif 2005 et on débutera les travaux du compte semi-définitif 2006. En 2008, les travaux porteront sur la fin du compte semi-définitif 2006, sur le compte provisoire 2007. Les comptes 2005 définitif, 2006 semi-définitif et 2007 provisoire seront publiés en mai 2008. Au deuxième semestre 2008, on élaborera successivement le SIE relatif à l'année 2006 et le compte définitif 2006. On engagera au mois de décembre le début des travaux du compte semi-définitif de 2007.

Pour l'essentiel, les équilibres ressources-emplois seront élaborés sous PELICAN. En tout état de cause, la communication de données avec les unités du Département des Comptes Nationaux se feront exclusivement sous PELICAN.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs

Néant

3. Opérations répétitives

Comptes nationaux (industrie et IAA)

On est désormais dans les campagnes courantes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2005-2007 débiteront par le SIE 2005, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2008. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Il fournit aussi des informations globales sur les variations de stocks et les marges de commerce.

En 2008, PELICAN sera le logiciel standard pour l'établissement et la diffusion des Comptes nationaux. Pour l'essentiel, la fabrication des équilibres ressources-emplois par produits de la division sera faite sous PELICAN. Seuls quelques travaux préparatoires spécifiques resteront effectués avec des outils bureautiques. Cette évolution est la poursuite des évolutions déjà engagées : en 2007, la transmission des données en provenance du Département des Comptes se faisait sous PELICAN et des expériences de fabrication et de transmission d'ERE sous PELICAN ont été menées.

6. Liste des publications

6.1 Publications permanentes

- Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).

6.2 Publications à paraître

En 2007 : trois Insee Première sur les évolutions en 2006 des branches industrielles.

En 2008 : trois Insee Première sur les évolutions en 2007 des branches industrielles.

III - Division Indicateurs Conjoncturels d'Activité

1. Exposé de synthèse

La division Indicateurs Conjoncturels d'Activité publie des indices mensuels de production industrielle (IPI), de commandes (Icom), de chiffre d'affaires et des indices trimestriels de stocks issus de l'enquête EPICEA (enquête sur les produits, les charges et les actifs). Conformément au règlement STS, ces indicateurs sont adressés à Eurostat selon un calendrier précis. Les principaux objectifs de l'année 2007 seront les suivants :

1 - Tenir nos engagements européens relatifs aux indicateurs conjoncturels d'activité :

- transmettre l'IPI à Eurostat avec un délai de 40 jours maximum ;
- transmettre à Eurostat avec un délai de 50 jours maximum l'indice Icom d'entrées de commandes en distinguant, pour les commandes en provenance des marchés extérieurs, la zone euro et le reste du monde ;
- transmettre à Eurostat l'indice de chiffres d'affaires avec un délai maximum de 60 jours.

2 - Préparer le calcul des indices en base 2005 selon la nouvelle nomenclature (publication prévue en mars 2009) :

- calculer les pondérations des séries témoins de l'IPI et de l'ICOM définies en 2007 ;
- suivre les nouvelles séries-témoins définies en 2007, calculer les indices élémentaires correspondants, les désaisonnaliser et les rétropoler ;
- adapter le découpage sectoriel de TVA et de PCA à la nomenclature NAF rev.2, calculer les indices PCA et TVA sur les secteurs de la NAF rev.2 et les rétropoler
- suivre l'adaptation des programmes informatiques au Centre national informatique de Nantes ;
- charger dans les applications informatiques les nouvelles séries IPI, ICom, TVA, PCA, charger les tables d'agrégation et tester les programmes de calculs en exploitation courante.

3 - Maintenir et améliorer la qualité des indices :

- améliorer la qualité de l'indice des commandes : couverture, suivi exhaustif des grosses commandes ;
- calculer des indices de chiffre d'affaires définitifs prenant en compte la démographie d'entreprises depuis 2005 ;
- mettre en place un bilan qualité des indices de chiffre d'affaires ;
- publier des résultats sur la valeur ajoutée (VA) et l'excédent brut d'exploitation (EBE) (selon décision à prendre en 2007, voir § 3.1).

4 - Poursuivre les collaborations et groupes de travail avec le Sessi et la Direction des études et synthèses économiques de l'Insee (DESE) :

- poursuivre les travaux du groupe de travail avec le Sessi sur les indices IPI et commandes ;
- poursuivre les travaux en collaboration avec le Sessi et le Scees pour l'adaptation des enquêtes de branches aux besoins des indices (Visa)
- poursuivre le rapprochement des enquêtes mensuelles de branches et des enquêtes de conjoncture (projet commun avec la DESE) ;
- poursuivre la confrontation des résultats et des méthodes de désaisonnalisation.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, exploitations de fichiers administratifs, etc.) seront simplement listés. Les améliorations particulières (délais, publications nouvelles...) seront signalées succinctement.

3.1. Enquêtes

Exploitation trimestrielle de l'Enquête sur les Produits, les Charges et les Actifs (PCA). Cette enquête donne lieu à la publication trimestrielle d'un indice de stocks. Tandis que les programmes de contrôles-redressements sont en cours de refonte, les travaux méthodologiques en cours en 2007 portent sur l'EBE et la VA. En fonction des conclusions de ces travaux, une décision sera prise et présentée à l'automne 2007 au Comité du Label : poursuite et publication de résultats sur VA et EBE, allègement ou abandon.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Exploitation de la source TVA pour le calcul des indices de chiffre d'affaires dans l'industrie.

3.3. Autres travaux

- Production mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI)
- Production mensuelle de l'indice de commandes (ICOM)
- Production mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie
- Production trimestrielle de l'indice de stocks et des indices de VA et d'EBE

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

Les indices de production industrielle, de commandes et de chiffre d'affaires sont couverts par le règlement européen relatif aux statistiques conjoncturelles. Les indices issus de l'enquête PCA ne sont pas couverts par ce règlement.

L'adaptation des indices à la nouvelle nomenclature (NACE rev.2) sera préparée pour se conformer au projet de règlement européen instituant cette nouvelle classification. Ce projet prévoit en mars 2009, échéance normale prévue pour la publication des indices de janvier 2009, la publication des indices de court terme d'activité calculés selon la nouvelle nomenclature et rétro-polés depuis 1990. De même, le calcul des indices en base 2005 sera préparé pour 2009 pour se conformer au règlement STS qui prévoit un changement de base tous les 5 ans.

6. Liste des publications

- Publication mensuelle de l'indice de production industrielle (IPI)
- Publication mensuelle de l'indice de commandes (ICOM)
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie
- Publication trimestrielle de l'indice de stocks.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 sera marquée, pour le département, avant tout par la poursuite du développement du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (programme Resane) qui s'étalera sur plusieurs années ; ce programme de refonte s'inscrit dans le programme de moyen terme du Cnis (2004-2008) et dans celui de l'Insee (2006-2010). Une première phase de ce programme devra être opérationnelle dès 2009 ; elle concernera principalement le processus de production des statistiques annuelles d'entreprise. L'achèvement du programme est visé à l'horizon 2010-2011. Les points principaux du programme Resane sont les suivants : utilisation sensiblement accrue des sources administratives ; simplification et rationalisation des différents processus de production de statistiques annuelles (réingénierie de processus) ; prise en compte des groupes ; mise en place d'un répertoire statistique.

Dans ce cadre, l'année 2008 sera marquée par la poursuite des travaux méthodologiques relatifs au programme Resane, ainsi que par des travaux visant l'amélioration globale du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises :

- travaux méthodologiques RESANE : études destinées à étayer les choix en matière de dispositif à mettre en place au niveau de la collecte d'informations (en particulier l'enquête sectorielle annuelle - ESA), de contrôles à définir (sur les données collectées par enquête et par des sources administratives), et sur les procédures d'estimation à utiliser compte tenu de la diversité des sources ;
- extension de la collecte par internet pour les enquêtes menées auprès des entreprises : à l'heure actuelle, cette possibilité est offerte pour une partie des enquêtes de conjoncture, et pour les enquêtes sur les prix de vente industriels et des services. Une généralisation de cette offre à d'autres enquêtes (avec un questionnaire plus lourd) est envisagée ;
- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré par la division sur le traitement des EAE (2008 sera la dernière année de réalisation de ces enquêtes), les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprises ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- travaux relatifs à la révision de la nomenclature d'activités : après les travaux préparatoires menés au cours de l'année 2007, l'année 2008 sera la première année d'interrogation des entreprises en nouvelle nomenclature ;
- travaux visant l'amélioration en continu du système statistique d'entreprises : conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprise ; également, suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité, qui constitue un élément fédérateur.

Pour ce qui concerne les opérations de production répétitives gérées par le département, l'objectif général est d'en maintenir le calendrier qui a été amélioré depuis 2005. L'année 2008 sera consacrée, en dehors des travaux de production, à la création de bases de données rétropolées en nouvelle nomenclature pour les années 2005 et 2006 (Suse et le SIE).

Le département veille à ce que les opérations statistiques concernant les entreprises respectent les engagements pris par la Statistique publique à leur égard : économie, contrepartie, proximité, fiabilité et confidentialité.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

RAS

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

RAS

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux méthodologiques menés dans le cadre du programme Resane constitueront le noyau dur des travaux méthodologiques en 2008.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

a) EAE-TC (enquêtes annuelles d'entreprise, partie « Tronc commun »)

En 2008, la division H2E continuera à jouer son rôle de prestataire de services vis-à-vis de l'ensemble des services enquêteurs EAE. Il s'agira d'effectuer la maintenance de cette application, à la fois du point de vue statistique (méthodes), économique (variables du tronc commun), et informatique (programmes, logiciels, réseaux) ; l'année 2008 sera la dernière année de réalisation de l'EAE, le système ESANE étant mis en place début 2009.

b) Lifi - groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (Lifi) est désormais annuelle. Les statistiques sur les groupes continuent à intégrer des informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour s'affranchir des seuils de collecte de Lifi. Sont donc maintenant disponibles des statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Par ailleurs, l'information provenant de l'enquête Lifi est enrichie, pour les filiales françaises à l'étranger, avec l'enquête « filiales » de la DGTPE. L'Insee dispose ainsi d'une meilleure couverture du champ des filiales françaises à l'étranger. Un référentiel unique en matière de groupes sera constitué pour rendre plus cohérentes les statistiques de groupes issues de la statistique publique d'entreprises (SSE) et si possible celles sur les investissements directs étrangers produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France. Il s'agit là de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis sur les investissements directs étrangers en France.

Si l'expertise en 2006 et 2007 conclut à l'opportunité de substituer l'utilisation des données administratives de la DGI à l'enquête Lifi, l'année 2008 sera consacrée à l'étude des aspects techniques de cette substitution.

Le projet de règlement européen sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques Fats) sera probablement adopté en 2007. Ce texte nécessitera une expertise de toutes les données disponibles pour répondre aux obligations liées à la partie consacrée aux Outward Fats et devrait, à terme, permettre aux utilisateurs de bénéficier de statistiques européennes comparables. Dans le cadre de ces travaux, une enquête pilote sur la collecte d'informations plus complètes sur les Outward FATS sera lancée. Elle s'adressera aux groupes français ayant des filiales à l'étranger.

3.2. Exploitations de fichiers administratifs

a) Suse

Les échéances sont liées aux progrès de la direction générale des impôts en matière de dématérialisation des déclarations, que celle-ci soit atteinte par le biais de télé-déclarations ou de lecture optique. En 2008, l'accent sera mis sur un maintien des délais de mise à disposition tenus en 2007 : pour le compte semi-définitif (comptes nationaux), l'objectif sera la livraison d'un fichier au 30 novembre 2008.

Le calendrier de mise à disposition par Suse des fichiers définitifs pourrait être avancé au début du mois de mai 2008 sur l'exercice 2006 : la diffusion sera réalisée à partir de mi-mai. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le système intermédiaire d'entreprises (interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale) et le règlement européen sur les statistiques structurelles.

Les programmes informatiques de traitement seront adaptés autant que de besoin aux modifications annuelles apportées aux déclarations fiscales, mais à coût minimum, compte tenu de la perspective de la mise en place de Resane au 1^{er} janvier 2009.

3.3. Autres travaux

a) SIE (Système intermédiaire d'entreprises)

Le département élaborera les estimations économiques nécessaires à l'établissement des comptes semi-définitifs du secteur institutionnel des entreprises non financières. Les travaux méthodologiques nécessaires seront conduits pour perfectionner les méthodes employées, et s'orienter vers l'utilisation du SIE comme la référence ultime en matière de statistique d'entreprises. Dans le cadre des comptes nationaux en base 2000, le département contribue activement aux travaux visant le maintien de la cohérence entre comptes de branches et comptes de secteurs sur longue période et étudiera notamment la possibilité de disposer d'informations sur les branches d'entreprises dans le système intermédiaire d'entreprises dès le compte semi-définitif.

b) Le serveur de restructurations Citrus

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2008 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion, et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence pour les restructurations.

c) Tirages d'échantillons

La division H2E continuera, en 2008, à assurer son rôle de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les enquêtes réalisées auprès des entreprises et des établissements par l'nsee et les SSM.

d) Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans une dizaine de directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'information relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaire, de faire des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain », et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

e) Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE (publication trimestrielle), et les comités SSE (comité directeur et comité plénier).

f) Unités statistiques et grands groupes

Les grandes unités économiques (grands groupes) posent des problèmes importants pour la production d'informations statistiques, en raison de leur structure souvent complexe, et nécessitent une approche personnalisée ; à cet effet, un travail d'expérimentation a démarré en 2002 afin d'examiner la faisabilité de recueillir l'ensemble des informations nécessaires relatives à des périmètres de sous-consolidation au sein de quelques grands groupes ; ces périmètres de sous-consolidation devraient alors définir *de facto* des entités "entreprises" au sein des groupes obtenues par agrégation d'unités légales. Cette expérimentation a continué en 2003, avec la réalisation de l'EAE et d'autres enquêtes sur une unité regroupant douze unités légales au sein du groupe PSA. Des travaux similaires se sont déroulés en 2004 avec le groupe Renault (mise en place effective d'une nouvelle unité statistique regroupant plusieurs unités légales) et viennent de se conclure, en 2006, avec le groupe Accor.

Ces travaux ou réflexions continueront à être conduits dans le cadre du programme Resane, la prise en compte de la dimension « groupe » étant un axe majeur de la refonte des statistiques annuelles d'entreprises ; à cet effet, un groupe de travail du Cnis, rattaché à l'interformation Statistiques d'entreprises, a été mis en place en 2005, sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ; Les travaux menés en 2008 s'inscriront dans la ligne des recommandations faites par ce groupe de travail et prépareront la phase 2 de Resane.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assure la division H2E a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où la division a en charge le rôle d'expert de la configuration entreprises : la coordination « négative » des échantillons et la présentation des questionnaires y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises, et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs, ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la division Harmonisation des enquêtes auprès des entreprises, permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

5.2. Aspects "environnement"

Non concerné

5.3. Aspects européens

Le projet de règlement européen sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques Fats) sera probablement adopté en 2007. Ce texte nécessitera une expertise de toutes les données disponibles pour répondre aux obligations liées à la partie consacrée aux Outward Fats et devrait, à terme, permettre aux utilisateurs de bénéficier de statistiques européennes comparables. Dans le cadre de ces travaux, une enquête pilote sur la collecte d'informations plus complètes sur les Outward FATS sera lancée. Elle s'adressera aux groupes français ayant des filiales à l'étranger.

6. Diffusion des travaux

Le département assure la mise à jour du site web Alisse de diffusion de statistiques structurelles sur les entreprises (gratuit depuis mars 2004) ainsi que celle du « portail entreprises », ouvert fin 2003, par lequel seront accessibles de plus en plus de restitutions d'informations aux entreprises répondant aux enquêtes de l'Insee.

Publications parues en 2006

- La lettre du SSE : 1 numéros
- Article pour la conférence Q2006 (Cardiff, avril 2006) : « Redesigning French structural business statistics using administrative data : principles and first results of methodological studies » (Ph. Brion).
- Article pour le congrès "Nations Unies" sur le data editing (Bonn, septembre 2006) « First methological studdies for the redesigning of French business statistics » (Ph. Brion).
- Insee-Première :
 - Les groupes étrangers en France (J-W.Angel)
- Insee-Résultats, série éco :
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2005
 - Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31/12/2005
- Documents de travail :
 - La base longitudinale des groupes

Publications à paraître (ou parues) en 2007

- La lettre du SSE : 4 numéros
- Communication à la conférence ICESIII (Montréal, juin 2007) : « The use of administrative data in French business surveys : present system, future developments » (Ph. Brion).
- Insee-Première :
- Les groupes rachètent des sociétés à fort potentiel (B.Néfussi) Economie et statistiques :
 - La conquête de marché dans l'industrie chimique (B.Néfussi)
- Insee-Résultats, série éco. :
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2005
 - Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31/12/2005
- Documents de travail :
 - La base longitudinale des groupes

7. Récapitulatif des travaux à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee, SESSI, SCEES	Annuel	Règlement européen 808/2004 du 21/04/04	Volet TIC de l'enquête COI-TIC pour réponse sur 2005 enquête TIC 2007 pour réponse sur 2006. Participation du Scees aux phases de préparation et d'exploitation

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2008 des enquêtes de conjoncture concernera l'introduction à partir de l'exercice 2008 d'une collecte en août pour les enquêtes de conjoncture relevant du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Cette évolution, forte, notamment en termes organisationnels, s'appliquera aux enquêtes de conjoncture « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », tout comme à l'enquête de conjoncture auprès des ménages. Cette mesure permettra de se conformer aux attentes européennes et de disposer, *in fine*, de douze publications mensuelles pour chacune de ces enquêtes de conjoncture.

S'agissant des autres innovations de gestion, la division des enquêtes de conjoncture poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, suivie de l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 pour les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques issus des enquêtes de conjoncture, notamment les indicateurs du climat des affaires, dans les secteurs du « Bâtiment » et du « Commerce de détail », et les indicateurs de retournement, dans les secteurs des « Services » et du « Commerce de gros ».

L'opération de changement de nomenclature sera entamée, de manière coordonnée entre tous les instituts producteurs des enquêtes de conjoncture du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC), en liaison avec la Commission européenne. La date d'introduction de la nouvelle nomenclature d'activités devra notamment être déterminée. La modification du code APE de 4 à 5 positions devra être réalisée dans l'application informatique à la date du 1^{er} janvier 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des Enquêtes Annuelles d'Entreprises lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux statistiques prévus pour 2008 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovations de gestion

- Introduction, à partir de l'exercice 2008, d'une nouvelle occurrence de collecte en août, pour toutes les enquêtes de conjoncture européennes : « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », de même que pour l'enquête de conjoncture auprès des ménages.
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » en 2007 puis à partir de 2008 pour toutes les autres enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».
- Travaux en vue du prochain changement de nomenclature : définition des secteurs, prise en compte de la modification du code APE de 4 à 5 positions, études sur la rétopolation des données sectorielles en nouvelle nomenclature, adaptation des programmes informatiques...
- Travaux sur la cohérence interne et externe des enquêtes de conjoncture.
- Contacts plus étroits avec les entreprises des strates exhaustives, en vue de favoriser leur participation.
- Examen d'un allègement de la charge de réponses des entreprises par un recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des Enquêtes Annuelles d'Entreprises, et non depuis les questionnaires d'enquêtes comme actuellement.
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet.
- Modernisation des Informations Rapides « Bâtiment », « Services », « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Investissements dans l'industrie », pour intégrer des indicateurs synthétiques construits récemment et à venir (indicateur du climat des affaires, indicateur de retournement, indicateur de révision).
- Travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.2. Innovation de produits

- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail ».
- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs de retournement pour les enquêtes de conjoncture « Services » et « Commerce de gros ».
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Au cours des années 2007 et 2008, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture entreprises et ménages coordonnés par la DG-ECFIN porteront notamment sur la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Insee, relayant auprès de la Commission européenne le souhait exprimé par certaines fédérations professionnelles, la DG-ECFIN s'est engagée à publier des données sectorielles détaillées pour les différentes enquêtes de conjoncture européennes. Ces informations sont publiées depuis janvier 2007, à l'adresse :

http://ec.europa.eu/economy_finance/indicators/business_consumer_surveys/bcsseries_en.htm

L'Insee participera par ailleurs à deux groupes de travail coordonnés par la DG-ECFIN : l'un sur les modalités de mise en œuvre du prochain changement de nomenclature pour les enquêtes de conjoncture européennes, l'autre sur les questions quantitatives sur l'inflation dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages. La division des enquêtes de conjoncture participera également à un groupe de travail de l'OCDE dans l'objectif de rédiger un manuel de référence sur le mode de collecte par internet.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2008, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle de conjoncture dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	2 500 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : a réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont néanmoins été initiés les années précédentes, lesquels seront encore poursuivis en 2007 et 2008, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet (suppression des blocs nature des investissements, évolution des dépenses informatiques, évolution des dépenses en recherche développement), ou encore pour les enquêtes de conjoncture du secteur tertiaire et de la construction, avec un allègement des questions sur les retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment », « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Économiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries seront prochainement mises en ligne sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français-anglais. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » sont actuellement disponibles, suivront des ouvrages sur l'enquête de conjoncture « Industrie » début 2007, puis sur les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » à partir de 2008. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet (pour les enquêtes de conjoncture « Commerce de gros », « Industrie », « Services », puis en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail », et à terme pour l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Résultats transmis chaque mois à la CE.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture	Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : ouverture programmée en 2007.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : programmé en 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment », « Services » et « Commerce de gros » : programmé en 2007.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmé en 2008.
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

Direction générale des entreprises (DGE)

. Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique du Service des études et des statistiques industrielles pour 2008 est très fortement marqué par deux événements majeurs : la prise en compte du changement de nomenclature d'activité et la préparation du programme Resane, qui doit être opérationnel en 2009.

L'ensemble des enquêtes statistiques réalisées par le service en 2008 le seront dans le cadre de la nouvelle nomenclature ; cela nécessite des adaptations des outils de gestion et de traitements, et conduira très probablement à un travail de contrôle des données collectées plus lourd, car les entreprises ne maîtriseront pas la nouvelle nomenclature aussi bien que la nomenclature actuelle.

Même si cela ne se traduira pas de façon visible pour les utilisateurs en 2008, la préparation du changement majeur que représente Resane mobilisera la plus grande partie des moyens de conception statistique et de développement informatique du service en 2007. Dès 2009, le dispositif d'enquêtes annuelles du service s'inscrira dans le dispositif d'ensemble prévu par Resane. A cette occasion, le Sessi souhaite, au-delà de ce qui est strictement indispensable dans le cadre du programme d'ensemble de la statistique publique d'entreprise, améliorer de façon très sensible la qualité de la description de la production des entreprises industrielles, et en particulier assurer une meilleure cohérence entre le partage du chiffre d'affaires en branche d'activité (tel que décrit actuellement dans l'enquête annuelle d'entreprise) et la description fine de la production en produit (tel que décrit actuellement dans les enquêtes annuelles de branche).

Compte tenu de cette charge de travail, le Sessi n'entreprendra pas, en 2008, d'enquête thématique nouvelle ; les deux enquêtes sur l'innovation dans l'industrie (CIS2006) et la production de déchets non dangereux par les établissements industriels, dont la collecte débutera au dernier trimestre 2007 se poursuivront au début de l'année 2008, avec comme objectif de fournir les résultats dans des délais compatibles avec nos obligations européennes.

Enfin, le développement de la collecte par Internet se poursuivra, en proposant celle-ci dans le cadre de nouvelles enquêtes.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Les enquêtes de branche

Le dispositif d'enquêtes de branche, tant mensuelles que trimestrielles et annuelles, est entrée dans une phase de maintenance. En 2008, l'évolution majeure sera celle induite par la prise en compte de la nouvelle nomenclature, mais aussi la préparation du changement de base de l'indice de la production industrielle. Ces deux événements pourront conduire en particulier à des adaptations des séries témoins suivies en enquêtes mensuelles.

En 2007, comme chaque année, le Sessi a été amené à reprendre quelques enquêtes effectuées précédemment par des organismes professionnelles dans le cadre d'un visa accordé par le service. Ces reprises ont concerné en particulier des branches de la porcelaine et de la céramique, du textile, de la mécanique, et des industries diverses.

L'enquête CIS2006 sur l'innovation

Cette enquête sera lancée à l'automne 2007 pour s'achever en juin 2008, date fixée par le règlement européen pour la fourniture des résultats. Cette enquête sera la deuxième à être réalisée dans le nouveau cadre réglementaire européen, qui prévoit un suivi biennal (au lieu de quadriennal), avec toutefois une alternance de suivi léger et de suivi plus lourd (comparable aux exercices CIS actuels). L'enquête CIS2006 est de type « suivi léger », même si l'importance de la demande au niveau européen conduit Eurostat à souhaiter un suivi régulier de type complet. Par ailleurs, pour assurer la

comparabilité avec les résultats de l'enquête CIS4, cette enquête sera menée dans le cadre de la version non rénovée du manuel d'Oslo. Cette enquête sera réalisée par le Sessi pour l'ensemble du champ de l'industrie, y compris les industries agroalimentaires. Les obligations européennes ne portent que sur les seules entreprises de plus de 50 salariés de ce secteur, compte tenu des dérogations obtenues par la France dans l'application du règlement sur l'innovation (1450/2004, de la Commission). La dimension spatiale sera prise en compte de façon à pouvoir étudier la pertinence de quelques indicateurs au niveau territorial et notamment régional.

L'enquête sur la production de déchets non dangereux

La France doit fournir tous les deux ans un ensemble de données sur la production de déchets, dans le cadre du règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. En conformité avec différents avis du Cnis, la coordination d'ensemble de la réponse est assurée par l'IFen, auquel les différents services statistiques fournissent les informations nécessaires dans leur secteur d'activité. Le Sessi lancera donc à l'automne 2007 une enquête permettant d'évaluer la production de déchets non dangereux non organiques dans les établissements industriels, y compris ceux des industries agroalimentaires. La collecte se poursuivra au début de l'année 2008, avec un objectif de fournir les résultats à l'IFEN dans un délai lui permettant de respecter le calendrier de la réponse au règlement européen, à savoir une réponse avant la fin du mois de juin 2008.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Suivant les résultats des études de faisabilité en cours en 2007, le Sessi participera à la conception des traitements permettant de produire à partir des données d'assiette de la taxe professionnelle, des données sur les immobilisations par établissements.

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux préparatoires à Resane, déjà largement entamés en 2006 et 2007, devront être poursuivis en 2008, pour permettre le lancement dans des conditions satisfaisantes de l'enquête annuelle de production qui se substituera aux enquêtes annuelles de branche et d'entreprises en 2009.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

L'Enquête annuelle d'entreprise sera lancée, en 2008 sur l'exercice 2007. Dernière enquête de la quatrième génération, elle sera réalisée en nouvelle nomenclature. Les adaptations seront réduites au minimum, pour consacrer le maximum de moyens de conception statistique et de développement informatique à la réussite du programme Resane.

Les enquêtes menées auprès des établissements - l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et l'enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement (Antipol) – seront elles-aussi réalisées en nouvelle nomenclature.

Les enquêtes de branche (mensuelles, trimestrielles, annuelles) seront reconduites avec les principales modifications signalées au § 2.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

RAS

3.3 Autres travaux

RAS

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cet allègement est bien évidemment un souci constant du service, et la rénovation des statistiques structurelles (programme Resane) y contribuera fortement.

Une étude, visant à mieux cerner les attentes des entreprises en matière de réponse aux enquêtes via Internet, ainsi que leurs motivations pour utiliser ce mode de réponse, réalisée en 2002, mettait en évidence le gain de temps qu'y trouvent la plupart des entreprises utilisant ce mode de collecte.

La réponse via Internet à l'ensemble des enquêtes de branche, mensuelle ou annuelle, ainsi qu'à l'enquête sur les consommations d'énergie est maintenant proposée aux entreprises, et le développement de ce mode de collecte est un objectif prioritaire du service. Les progrès sont réguliers, et les taux de réponse via Internet approchent les 60 % pour les enquêtes mensuelles et dépassent 35 % pour les enquêtes annuelles. Ce mode de réponse a aussi été proposé aux entreprises dans le cadre de certaines enquêtes thématiques en 2006 et 2007.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Dans le cadre du programme Resane, et si les conclusions des études de faisabilité réalisées en 2007 sont positives, le Sessi participera en lien avec le département de l'action régionale de l'Insee aux travaux permettant d'enrichir la base Clap (connaissance locale de l'appareil productif) de données sur les immobilisations par établissement.

Pour répondre à une demande forte, tant au niveau national que communautaire, l'enquête CIS2006 permettra de disposer, en 2008, de quelques informations sur l'innovation pertinentes au niveau régional.

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, est de 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le recensement de ces dépenses courantes a été fait en 2005, sur l'exercice 2004. En 2008, l'enquête réalisée s'intéressera donc aux dépenses d'investissement.

On peut aussi rappeler la réalisation, au dernier trimestre 2007 et début 2008, d'une enquête sur la production de déchets non dangereux par les établissements industriels, présentée au § 2.1.

5.3. Aspects européens

En 2008, le Sessi poursuivra bien évidemment ses efforts pour assurer la fourniture, à partir des enquêtes mensuelles de branche, des données nécessaires à la production des indicateurs conjoncturels (IPI et ICOM notamment) dans les délais prévus par le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles, le Sessi transmet à l'Insee les données préliminaires (à fournir dans un délai de 10 mois) sur l'industrie (hors IAA). Il fournit aussi à l'Insee les données sur les consommations d'énergie et les investissements anti-pollution dans l'industrie (hors IAA) tirées des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), à transmettre à Eurostat dans le cadre du même règlement.

Le Sessi poursuivra ses efforts pour consolider les progrès importants réalisés en 2006 dans le cadre de la réponse française au règlement Prodcom ; la réponse française, dont le Sessi a la charge, est maintenant considérée comme « bonne » par Eurostat.

Enfin, le Sessi continuera d'introduire plus systématiquement la dimension européenne dans ses produits de diffusion : études, publications, cédérom, données disponibles sur l'Internet et en interne sur les Intranets du ministère.

6. Liste des publications

Le Sessi a pour mission de porter les statistiques et les études qu'il produit à la connaissance des utilisateurs, tant internes qu'externes, grâce à des outils et des produits standard d'information. Il édite des publications et des cédéroms. Il diffuse des informations sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie.

La réalisation des publications sur support papier reste un axe central de la politique de diffusion du Sessi ("4 pages", "Chiffres clés analyse", "Chiffres clés référence", etc.).

L'orientation vers l'Internet est l'axe majeur du développement de l'offre du Sessi. La quasi-totalité de l'offre de données du Sessi est dorénavant disponible sur ce média, et téléchargeable facilement.

Liste des publications réalisées en 2006

Le catalogue complet de ces publications figure sur le site du Sessi (<http://www.industrie.gouv.fr/sessi>).

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, et ne reprend pas en particulier les publications régulières correspondant notamment aux publications des résultats des enquêtes annuelles, ou les publications régulières de conjoncture ou des différents tableaux de bord publiés semestriellement ou annuellement.

« 4 Pages » (papier et internet)

Le Sessi a publié 19 numéros en 2006 :

- Rapport CPCI 2005 n° 213
- La production industrielle en 2005 n° 215
- Pas de frontières pour les groupes performants n° 216
- L'immatériel au cœur de la stratégie des entreprises n° 217 (versions française et anglaise)
- La concentration des groupes n° 219
- L'industrie manufacturière en 2005 n° 220
- La taille et l'organisation en groupe, catalyseurs de l'immatériel n°221 (également en anglais)
- L'innovation dans l'économie n°222
- TIC et productivité des entreprises n°223
- Rapport CPCI 2006
- L'image de l'industrie (enquête Crédoc)
- Les ménages et les TIC (enquête EPCVM)
- Les bateaux de plaisance n° 214
- La chimie organique n° 218
- Le verre (à venir)
- Quatre notes de conjoncture en mars, juin, septembre, décembre

Documents d'analyse (papier et internet)

L'industrie en France, publié dans la collection « Références » de l'Insee
L'état de l'industrie (rapport CPCI)

Documents sectoriels (papier et internet)

Synthèses sectorielles chiffrées :

- Le bois en chiffres
- La sous-traitance industrielle en chiffres
- L'emballage en chiffres
- Le textile en chiffres (à venir)
- La parachimie en chiffres (à venir)
- Les arts de la table en chiffres (à venir)

Étude approfondie :

- Les matériaux de construction (internet seulement en 2006)

Tableaux de bord (internet et, parfois, papier)

Le commerce électronique

L'innovation (deux éditions en juillet et novembre)

L'emploi industriel (quatre éditions en mars, juin, septembre et décembre)

Résultats d'enquêtes (internet et, parfois, papier)

EAE 2004 (définitif) internet et papier

EAE 2005 (provisoire)

Antipol 2005

Entreprises selon l'origine du capital en 2003

Entreprises selon l'origine du capital en 2004 (à venir)

Enquêtes de branches, mensuelles, annuelles et fiches produits

Cédéroms

Sessi régions

Liste des publications (papier et / ou Internet) réalisées ou envisagées en 2007**4 Pages » envisagés, papier et internet**

Une quinzaine seront réalisés en 2007, parmi ceux proposés ci-dessous.

– **Thématiques :**

- Valorisation EACEI : ICS
- Valorisation Antipol : ICS
- Les premiers résultats de l'EAE 2006
- Valorisation de l'enquête EPCVM (les ménages et les Tic)
- Les difficultés de recrutement
- La mobilité géographique des salariés
- Les services associés aux produits industriels
- Analyse structurelle de l'évolution de l'emploi
- La production industrielle en 2006
- TIC et PMI
- TIC et relations externes des entreprises
- Changements organisationnels dans l'industrie et TIC
- Gestion des connaissances
- Effets incitatifs des droits de propriété intellectuelle
- Effets incitatifs des brevets, comparaison internationale
- Politiques d'incitation à l'innovation (JEI, CIR, pôles de compétitivité)
- Les déterminants de la capacité à exporter
- L'origine du capital dans les groupes
- Les entreprises de moins de 20 salariés dans l'industrie
- Cadrage macro (Enquête services)
- Qualité des services aux entreprises
- Les marques, la contrefaçon
- Rapport CPCI 2007 : G Honoré

– **Sectoriels**

- Le textile (fin 2007, début 2008)
- Le décolletage
- Les composants électroniques
- L'habillement
-

Supplément conjoncture

Quatre notes de conjoncture en mars, juin, septembre et décembre.

Recueil d'études thématiques, papier et internet**Rapport CPCI et l'Industrie en France**

Les dossiers traités dans ces ouvrages restent à définir.

Recueil d'études sur l'EAE

- Les résultats définitifs de l'EAE 2005
- Les entreprises selon l'origine du capital

Les « Synthèses sectorielles chiffrées »

- L'industrie du luxe (tableau de bord)
- L'industrie des biens de consommation (tableau de bord)
- La carrosserie industrielle
- Le secteur des Tic
- L'industrie du papier et du carton
- L'industrie de l'équipement automobile
- Les façonniers de l'habillement
- Les fournisseurs de la construction
- La sous-traitance industrielle
- Les industries graphiques
- L'industrie de l'ameublement
- L'industrie chimique

Les analyses sectorielles approfondies

- Les meubles en kit
- Service industriel du travail des métaux
- Parfumerie, cosmétiques

Sur le net seulement

Seront diffusés uniquement sur Internet :

- Les résultats détaillés des enquêtes: EACEI, Antipol, EAE, enquête sur les services, des enquêtes de branche, les fiches Produits ;
- Lorsqu'une enquête non réalisée par le Sessi est reprise largement dans des travaux, un lien sera introduit sur le site du producteur : cas des résultats de l'enquête COI-Tic ;
- La présentation sectorielle de l'industrie à partir de l'EAE, des EB et du commerce extérieur ;
- Les tableaux de bord de l'emploi, de l'innovation (réaliser une nouvelle maquette) et du commerce électronique.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'énergie

1. Exposé de synthèse

Les enjeux des questions énergétiques sont aujourd'hui de première importance : garantir la sécurité d'approvisionnement dans un contexte géopolitique incertain, réorienter les choix en fonction des contraintes environnementales, et en particulier du réchauffement climatique, préserver la balance des paiements face à la flambée des cours internationaux, poursuivre l'ouverture des marchés déjà engagée... La demande en information statistique se fait particulièrement forte pour aider à préparer et mettre en œuvre les politiques énergétiques française, mais aussi européenne et internationale, tant les enjeux dépassent les frontières.

Le dispositif français s'attache à suivre principalement la production, les échanges internationaux, les consommations et les prix. Le bilan énergétique de la France est établi chaque année par l'Observatoire de l'énergie (OE) qui, au sein de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, est chargé, entre autres, de ce travail de synthèse, conçu selon des normes internationales et communiqué notamment à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et à la Commission européenne (Eurostat). Ce bilan rassemble des données de production et distribution, obtenues auprès des entreprises spécialisées, mais aussi des données de consommation, qui font appel aux statistiques industrielles, agricoles ou des transports (ce volet ne sera pas développé ici).

Les évolutions en cours qui orientent le programme statistique sont essentiellement :

- l'ouverture des marchés, qui, en augmentant le nombre des acteurs, complexifie la collecte des données. En matière de prix, la disparition annoncée des tarifs réglementés impose une nouvelle enquête là où une observation très simple suffisait ;
- l'essor des énergies renouvelables, beaucoup plus multiformes et décentralisées que les énergies traditionnelles, qui oblige à de nouveaux développements du système d'information ;
- une demande accrue d'informations conjoncturelles : l'AIE, notamment, augmente sa pression pour obtenir des informations mensuelles lui permettant de mieux gérer les situations de crise, réelles (comme lors du cyclone Katrina) ou potentielles ;
- une demande renforcée d'indicateurs d'efficacité énergétique : la relance de la politique de maîtrise de l'énergie pousse à mieux analyser les consommations, et, en particulier, à essayer de quantifier si, « toutes choses égales par ailleurs », les entreprises et les ménages font des progrès dans ce domaine.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité auprès des consommateurs finals professionnels sera complètement refondue, suite à la modification en cours des annexes de la directive du Conseil n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Désormais, un prix moyen sera calculé tous les six mois pour tous les consommateurs répartis en tranches de consommation. Cette réforme devrait s'imposer aux États membres à compter du 1^{er} janvier 2008.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

L'OE collecte (via les Directions départementales de l'équipement) et exploite statistiquement une déclaration administrative des entreprises de distribution et transport de l'énergie électrique (NAF 40.1C et 40.1E). Cette déclaration décrit le réseau, les ressources en énergie et les livraisons effectuées.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Néant

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

L'Observatoire de l'Énergie réalise les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête annuelle de branche sur les productions d'électricité (NAF 40.1A). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles. Cette enquête est la seule à interroger les petits producteurs, capables de fournir une puissance d'appoint non négligeable. Elle est essentielle à l'évaluation de la sécurité d'approvisionnement électrique de la France dont les pouvoirs publics souhaitent disposer périodiquement afin d'éviter les pannes généralisées connues par certains pays en 2003.
- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique de l'industrie gazière »(NAF 40.2A et 40.2C). Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail sur les statistiques et l'information économique sur l'énergie dans les régions a été créé en 2003, impliquant tous les acteurs concernés (DRIRE, ADEME, Conseils régionaux et Observatoires régionaux de l'énergie), pour notamment favoriser l'harmonisation de l'usage des méthodes de statistiques énergétiques au niveau local.

5.2. Aspects « environnement »

Les travaux sur l'énergie concernent directement l'environnement, en particulier du fait de l'importance de la consommation d'énergie dans les émissions de gaz à effet de serre et de la politique de promotion des énergies renouvelables.

5.3. Aspects « européens »

L'OE est le correspondant national des organismes internationaux compétents en matière de statistiques énergétiques (Agence Internationale de l'Énergie, Commission Européenne, ONU, Conseil Mondial de l'Énergie, etc.). Il répond à ce titre à de nombreux questionnaires internationaux mensuels et annuels :

- indicateurs d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz,
- contribution indirecte au questionnaire statistique sur charte de l'énergie,
- bilans mensuels pour plusieurs énergies, bilans annuels pour toutes (charbon et gaz industriels, pétrole, gaz naturel, électricité, énergies renouvelables),
- efficacité énergétique,
- et certain des indicateurs structurels d'Eurostat.

L'importance prise par la politique énergétique a conduit Eurostat à déposer une proposition de règlement statistique (COM[2006] 850 final) pour officialiser l'obligation pour les États membres de transmettre leurs données. Ce règlement est en cours d'examen.

Outre la réponse à ces demandes régulières d'informations statistiques, la France participe à différents travaux internationaux, dont on peut citer :

- Pétrole : poursuite de la collecte de données dans le cadre de l'initiative JODI (Joint Oil Data Initiative) visant à établir la « transparence des données sur le pétrole » (cf. <http://www.jodidata.org/>) ;
- Prospective : particulièrement pour répondre à une exigence de l'AIE, la France a mis en place un scénario énergétique « tendanciel ».

6. Liste des publications

Publications et notes récentes de l'Observatoire de l'énergie :

- « Note de conjoncture énergétique » (mensuelle, sauf pour les mois de décembre et juin) ;
- « Tableaux des consommations d'énergie en France » (édition 2006, 25 €),
- « L'énergie dans les régions » (édition 2006, 29 €),
- « Statistiques énergétiques France » (novembre 06),
- « Production-Distribution de l'énergie électrique en France et dans les régions en 2003 et 2004 », novembre 2006.
- « Statistiques 2005 de l'industrie gazière en France », novembre 2006,
- « Les émissions de CO2 liées à la combustion d'énergie dans le monde » (novembre 06),
- « Le gaz naturel pour véhicules (GNV), quel potentiel ? » (novembre 06),
- « Consommations de carburant des voitures particulières en France 1988-2005 » (décembre 06),
- « L'énergie en France - Repères » (édition 2006) (juillet 06),
- « Énergies renouvelables en France, 1970-2005 » (juin 06),
- « Prix des énergies en France » (janvier et septembre 06),
- « La situation énergétique de la France » (novembre 06 – disponible en français, anglais, allemand et espagnol),
- « Électricité et politique énergétique : spécificités françaises et enjeux dans le cadre européen » (novembre 06 – français et anglais),
- « Les Français et l'énergie - Baromètre d'opinion de juillet 2006 » (novembre 06),
- « L'électricité en France en 2005 : une analyse statistique » (juin 06),
- « Statistiques énergétiques France » (juin 06),
- « Prix du gaz et de l'électricité en Europe » (avril 06),
- « Bilan et facture énergétique de la France en 2005 » (avril 06).

Hormis les ouvrages, les publications de l'Observatoire de l'énergie, ainsi que les données sur l'énergie rassemblées dans la base de données Pégase sont accessibles sur le site de la DGEMP (http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/f1e_stats.htm).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Élaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Énergie		Demande européenne. Une directive est en préparation pour des indicateurs encore plus complexes	Mis en place depuis 2000 Réflexion en cours pour des évolutions à Eurostat
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Énergie		Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.	Mis en place fin 2004
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Énergie		Demande européenne.	Mis en place depuis 2001
Suivi de la cogénération	Observatoire de l'Énergie		Directive européenne 2004/8 du 11/02/04	En cours
Projet de suivi des prix de l'électricité et du gaz	Observatoire de l'Énergie		Directive européenne en projet, en vue d'établir des statistiques par tranche de consommation	Mise en place annoncée pour début 2008

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- Secrétariat Général

. Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Les actions statistiques du Scees menées en 2007 et celles proposées pour 2008 s'articulent autour des quatre grands axes structurant le programme à moyen terme 2004-2008 dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA).

a) La participation aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise continuera à mobiliser fortement le Scees en 2008.

Le Scees participera aux opérations liées à la refonte des statistiques annuelles d'entreprise, programme RESANE mené sous la coordination de l'Insee. En 2007 et 2008, il sera notamment associé aux phases préalables au regroupement des opérations actuelles que sont l'enquête annuelle d'entreprise (EAE), le système unifié des statistiques d'entreprise (SUSE) et le système intermédiaire d'entreprises (SIE). En particulier il participera au transfert à la Direction régionale de l'Insee de Nantes des compétences et des connaissances sur les particularités des IAA.

Il continuera également de contribuer activement aux travaux de mise en place des nomenclatures d'activité et de produits coordonnés par l'Insee. Après une collecte des EAE en 2007 dans une nomenclature intermédiaire qui permettra de produire les résultats selon les deux nomenclatures, 2008 sera l'année d'introduction de ces nouvelles nomenclatures. Une attention particulière devra être portée cette année-là à la collecte et aux résultats diffusés. De nombreuses applications informatiques sont potentiellement affectées par ces évolutions. Elles devront être mises à niveau, réceptionnées et validées.

Le Scees sera également associé aux phases et d'exploitation des enquêtes thématiques intersectorielles qui se déroulent en 2007-2008 et aux phases de préparation de celles qui se dérouleront en 2009. Pour l'exploitation, il s'agit d'une part de l'enquête « légère » communautaire sur l'innovation technologique, dont la collecte sera assurée de façon centralisée par le Sessi fin 2007, d'autre part de l'enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), dont la collecte réalisée par l'Insee aura lieu début 2008 et enfin de l'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie dont la collecte, sur le champ des industries agricoles et alimentaires et des scieries et pour les déchets non organiques, sera assurée par le Sessi dans la deuxième moitié de 2007.

b) Afin de mieux satisfaire la réglementation européenne, le Scees a déjà amélioré à la couverture des enquêtes sur les dépenses en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Il poursuivra dans cette voie en 2007 et 2008. Le champ de l'enquête sur les dépenses de protection de l'environnement sera désormais étendu à tous les établissements producteurs des IAA et des scieries d'au moins 20 salariés.

En application du règlement statistique européen sur les déchets, un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, avait été mis en place afin de transmettre en 2006, une réponse relative à l'année 2004. Cet exercice doit être renouvelé en 2007 et 2008 sur l'année de constat 2006. Il s'appuiera pour les industries agricoles et alimentaires sur l'exploitation, faite par l'Ifen, des déclarations administratives pour la partie déchets dangereux, sur des résultats d'enquête pour la partie déchets banals et sur un dispositif mixte (informations ou enquêtes professionnelles, ratios techniques, éventuellement complétées par une ou deux enquêtes spécifiques réalisées par le Scees...) pour le volet déchets organiques dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Scees.

c) L'amélioration de la qualité de la production statistique continuera de constituer un élément important des travaux menés en 2008 avec un axe majeur concernant les enquêtes de branche. Les efforts accomplis par les organisations professionnelles et par le Scees se poursuivent afin de tenir le cap de la qualité. Il faudra en particulier veiller à consolider le respect de l'échéance de publication à

40 jours de l'indice de la production industrielle ainsi qu'à tenir les délais de la fin du mois de juin (n+1) pour une transmission à Eurostat de l'ensemble des séries relevant du règlement Prodcom.

Par ailleurs, l'élargissement progressif aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles des confrontations inter-sources, initié en 2006 au lieu de fin 2005 comme escompté initialement, se poursuivra, permettant de renforcer la cohérence des résultats statistiques.

Enfin le rapport d'évaluation de la charte de qualité des enquêtes de branche, rédigé annuellement depuis 2003 sera présenté en 2008 devant le comité du label afin d'obtenir le visa pour l'ensemble des enquêtes.

La recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle sera confirmée. Après l'initialisation en 2005 de nouvelles séries dans le domaine du café, des légumes transformés, des pâtes préparées et des industries alimentaires diverses, trois domaines ont été introduits en 2007, (transformation du poisson, conserves de fruits, glaces et sorbets). L'extension au domaine des spiritueux se fera en 2008. L'introduction du vin devrait être étudiée en 2007.

L'effort engagé, afin de transmettre un fichier Prodcom complet, sera renforcé afin notamment d'améliorer la qualité des informations estimées.

La confection d'un rapport type « bilan qualité » pour l'enquête annuelle d'entreprise continuera d'être réalisée selon les recommandations faites par l'Insee dans ce domaine.

d) La fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs couvre notamment l'amélioration des prestations du Scees en matière de diffusion et d'accès à l'information. Ainsi, la rénovation du site Internet Agreste engagée en 2006 facilite l'accès aux informations sur les IAA avec notamment l'introduction d'un accès thématique. Du côté des statistiques d'entreprise, les informations disponibles, encore majoritairement centrées sur l'enquête annuelle d'entreprise, ont été élargies en 2007 à l'enquête sur les consommations d'énergie. Pour les enquêtes de branche, l'effort engagé dès fin 2006 pour mettre en ligne les données Prodcom devra être poursuivi par une réflexion sur la diffusion des autres données de production annuelles ou mensuelles (Ipi). Le cédérom enrichi de l'enquête annuelle d'entreprise dans les IAA continuera à compléter ce dispositif.

L'exploitation annuelle des données comptables issues des déclarations Bic en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise bénéficie désormais de l'automatisation des procédures de publication et de la transmission plus rapide des données par l'Insee et la DGI, permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information, désormais fixé à l'automne (n+2) pour l'année n.

Cet axe de travail couvre également la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte. L'expérimentation de collecte par internet démarrée en septembre 2006 sur l'enquête charcuterie a été étendue début 2007 à l'ensemble des enquêtes directes existantes. Les enquêtes mises en place en 2007 le seront fin 2007-début 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Une enquête intersectorielle sera réalisée dans le **domaine de l'innovation technologique** en 2007. Elle sera limitée au secteur industriel, industries agricoles et alimentaires incluses, et concernera les seules entreprises de 50 salariés et plus. La collecte sera centralisée par le Sessi. Le questionnement de cette enquête reprendra les principaux thèmes de l'enquête de 2005 (dite CIS4) sur un mode allégé afin de répondre au règlement européen qui prévoit une interrogation biennale dans ce domaine avec un questionnement simplifié, une fois sur deux. Le Scees participera aux phases d'exploitation de cette enquête en 2008.

En 2007 et 2008, le Scees participera à la préparation et à l'exploitation de **l'enquête** thématique intersectorielle **sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC)** dont la collecte, réalisée par l'Insee, devrait se dérouler début 2008. Cette opération s'inscrit dans un dispositif pluriannuel couvrant la période 2005-2009 visant à répondre au règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Dans le cadre de ce programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le

monde externe à l'entreprise). Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové annuellement pour une part minoritaire en restant de taille constante. Pour l'année de constat 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation).

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les États membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, mis en place en 2005 et coordonné par l'Ifen a permis de produire la première réponse française en juin 2006. Il s'est appuyé sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels. Parallèlement une réflexion méthodologique, en concertation avec l'Ifen, le Sessi, l'Insee et l'Ademe, a été mise en place sur les évolutions souhaitables de ce dispositif afin de répondre de façon pérenne au règlement européen, l'ensemble des options concernant l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations étant ouvert afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les établissements. Pour cette première réponse, la France n'a pas répondu sur les déchets organiques des IAA. Pour le Scees, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2007 s'appuiera à nouveau sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux et sur l'enquête menée par le Sessi pour la partie déchets banals. Pour les aspects concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires, une expertise a été menée en 2006 en collaboration avec l'Ademe et les organismes professionnels. En 2007 une enquête pilote a été menée en concertation avec les organismes professionnels. Début 2008, la réponse française sur ce volet sera établie par l'Ifen. Un bilan de ce dispositif sera fait ensuite pour mettre en place un dispositif pérenne en 2009.

L'enquête triennale sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme se déroule en 2007. Cette enquête a été mise en place dans les années soixante-dix. Les résultats sont particulièrement utiles pour mesurer l'importance des débouchés que constituent les fabricants d'aliments composés pour de nombreux produits d'origine agricole, et pour établir les bilans ressources-emplois par produits coordonnés par Eurostat. Ils servent également à caler un modèle annuel du Scees de simulation des incorporations en fonction des prix relatifs des produits. La collecte de l'information a été étendue, à la demande de certains utilisateurs, aux matières premières utilisées pour la fabrication de compléments alimentaires minéraux. L'exploitation de cette enquête aura lieu en 2007-2008.

Les enquêtes sectorielles annuelles (ESA) dont le Scees sera maître d'ouvrage verront leur contenu finalisé en 2007 et les modalités de collecte, de contrôle et de redressement des différentes variables précisées en 2007 et 2008.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

L'amélioration de la **qualité des enquêtes** continuera d'être en 2008 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou intersources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de **la charte de qualité des enquêtes de branche dont la cinquième rapport d'évaluation** sera présenté devant le Comité du Label du Cnis dans le courant de l'année 2008.

La poursuite des efforts accomplis par le Scees et les organisations professionnelles a permis de consolider le respect de l'échéance de publication à 40 jours de **l'indice de la production industrielle (Ipi)** conformément aux accords intervenus entre États membres. Parallèlement, l'objectif d'une meilleure représentativité de cet indice sera poursuivi par la recherche de nouvelles séries dans des domaines encore mal couverts. Après l'initialisation en 2005 de nouvelles séries dans le domaine du café, des légumes transformés, des pâtes préparées et des industries alimentaires diverses, une extension a été réalisée en 2007 dans les domaines de la transformation du poisson, des fruits transformés et de la fabrication de glaces et sorbets. Pour le vin, une étude sera lancée en 2007 pour une extension de l'Ipi à ce domaine en 2008. En 2008, il est prévu de mettre en place une enquête sur la fabrication des spiritueux.

Le travail particulier engagé dans le domaine de la statistique **Prodcom** pour résoudre le problème des données difficiles à estimer sera poursuivi en 2008.

L'élargissement progressif aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles du **rapprochement** des résultats statistiques **entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise** sera poursuivi en 2008, après amélioration de l'outil existant.

L'**enquête sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture (IPCI)** est réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, produits de protection des cultures, aliments des animaux,...). Elle est à la base de l'élaboration par l'Insee de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le Scees, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux.

La seconde phase d'une enquête spécifique, qualifiée de « préliminaire » au rebasement de 2005, s'est déroulée au premier semestre 2007 et l'ensemble des résultats permettra de fournir les éléments nécessaires à l'actualisation de l'échantillon enquêté et des séries suivies ainsi qu'au calcul de nouvelles pondérations utilisées pour le rebasement 2005 de l'Ipampa que réalisera l'Insee. Dès janvier 2008, l'enquête courante sera donc réalisée sur un échantillon partiellement renouvelé avec des séries de produits actualisées.

L'appariement entre l'enquête sur les **liaisons financières** et l'enquête annuelle d'entreprise sera renouvelé afin d'estimer comme chaque année le poids des groupes au sein des industries agricoles et alimentaires.

L'étude engagée sur la détermination d'un **périmètre coopératif élargi** englobant les coopératives agricoles et l'ensemble de leurs filiales mobilisant les données des EAE et de l'enquête « liaisons financières » de l'Insee pourra être élargi au secteur de la commercialisation en gros, seul le champ des IAA ayant été traité jusqu'à présent.

Le Scees continuera de participer activement aux travaux de révision 2007 des **nomenclatures d'activités et de produits** coordonnés par l'Insee. Suite à la validation de la structure détaillée des différentes nomenclatures d'activité et de produits en 2006, l'année 2007 permettra d'entrer, en collaboration avec l'Insee, dans une phase plus active des travaux de préparation du changement, de nombreuses applications informatiques étant potentiellement affectées par ces évolutions. En particulier, la mise en œuvre en 2007 de l'EAE sur la base d'une nomenclature d'activité suffisamment détaillée, intitulée nomenclature intermédiaire, permettra à la fois de fournir au système statistique d'entreprise la ventilation du chiffre d'affaires des entreprises interrogées en ancienne et en nouvelle nomenclature et à Sirene les activités principales des entreprises en nouvelle nomenclature. L'élaboration de cette nomenclature intermédiaire dès l'année 2007 devra notamment prendre en compte la création pour les IAA d'une classe sur les plats préparés transversale à la nomenclature actuelle. Par ailleurs, en ce qui concerne l'indice de la production industrielle, un point détaillé sera fait en 2007 pour identifier les branches les plus affectées par le changement de nomenclature. Il s'agira notamment d'identifier les séries à éclater ou regrouper entre plusieurs activités afin de tester en 2008 un dispositif de collecte en nouvelle et ancienne nomenclature.

Une opération de **collecte des données d'enquêtes auprès des entreprises via internet** dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche a été mise en production en septembre 2006 pour l'enquête mensuelle de branche sur la charcuterie gérée directement par le Scees. Après la phase de rodage de ce dispositif, un élargissement est programmé à compter de 2007 à l'ensemble des enquêtes mensuelles de branches gérées directement par le Scees.

En matière de **diffusion**, les principaux résultats de l'EAE et des enquêtes de branche sont accessibles sur le site Agreste. Cette information sur les IAA est désormais facilitée par un accès thématique sur le nouveau site Agreste ouvert depuis le premier semestre 2006. Un serveur de fichiers permet également aux utilisateurs de bâtir eux-mêmes leurs tableaux de données en ligne sur la base d'informations en provenance de l'enquête annuelle d'entreprise et des enquêtes Prodcom. Cette offre d'informations statistiques s'enrichira progressivement de données en provenance de l'ensemble des enquêtes menées par le Scees dans le domaine des industries agricoles et alimentaires. Un cédérom contenant les résultats de l'EAE est diffusé depuis 1998. Après une première amélioration apportée en 2005 portant notamment sur les formats de fichiers disponibles et sur la présentation des données, une seconde amélioration en 2007 permet désormais aux utilisateurs de composer eux-mêmes leurs tableaux de données. L'effort de mise à disposition des données se poursuivra en 2007 et 2008.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquête annuelle d'entreprise

Le Scees participera aux travaux coordonnés par l'Insee sur la réforme annoncée des statistiques annuelles d'entreprise concernant en particulier l'impact sur le mode de collecte d'une utilisation accrue des sources administratives et fiscales. Il participera aux spécifications de la partie sectorielle IAA et apportera sa contribution au transfert des compétences. Il contribuera également à la préparation et à la mise en place du changement de nomenclatures qui devrait conduire à certains aménagements dans la mise en œuvre de l'enquête annuelle d'entreprise à partir de l'année de constat 2007 et dans sa diffusion en 2008. Le questionnaire devra ainsi comporter des questions permettant une double codification en ancienne et nouvelle nomenclature en 2007. La collecte et la diffusion en 2008 devraient se faire en nouvelle nomenclature, avec rappel des résultats de l'enquête 2006 en nouvelle nomenclature.

La gestion des petites entreprises restera automatisée avec, toutefois, une attention particulière portée en 2007 aux unités affectées par le changement de nomenclature. Les petites entreprises, qui représentent environ un tiers de la population enquêtée, ne dépassent pas un dixième du chiffre d'affaires et des effectifs de chaque secteur. Cette adaptation de l'organisation du travail permet de consacrer davantage de temps au traitement des entreprises plus importantes et de tenir au mieux l'objectif prioritaire de respect des délais de sortie des résultats : résultats rapides sur quelques variables en juillet, résultats préliminaires demandés par le règlement sur les statistiques structurelles en octobre. La mise à disposition des résultats définitifs de l'enquête 2006 se fera en fin d'année 2007, objectif qui avait été déjà atteint sur l'enquête précédente.

Le bilan qualité annuel réalisé sur la base du modèle établi par l'Insee sera réalisé selon les préconisations d'amélioration proposées par la division en charge des enquêtes annuelles d'entreprise.

3.2 Enquêtes de branche (y compris Prodcoum)

La liste des enquêtes de branche est fournie en annexe.

Certains ajustements sur les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles agréées ne sont pas à exclure en lien avec la procédure de révision des visas et celle de toilettage des agréments qui doit se poursuivre en 2008. De la même manière, il est possible que les investigations menées fin 2007 pour améliorer le taux de couverture de l'Ipi donnent lieu à la mise en place de nouvelles enquêtes.

3.3 Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

Conformément au dispositif présenté au Comité du label en 2000, seront interrogés en 2008 uniquement les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités.

3.4 Enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement

L'enquête annuelle sur les dépenses destinées à protéger l'environnement portera en 2008 sur les investissements mais également sur les dépenses courantes. Limité jusqu'en 2005 aux seuls établissements industriels de 100 salariés et plus (1 000), le champ d'interrogation de cette enquête a été étendu en 2007 et 2008 par sondage aux établissements de 20 à 99 salariés (1 050).

3.5 Travaux sur les données comptables issues des déclarations BIC

L'exploitation annuelle des données comptables issues des déclarations BIC en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise devrait continuer de bénéficier de l'automatisation des procédures de publication permettant de réduire les délais de mise à disposition de l'information et de la transmission plus rapide par l'Insee et la DGI des données fiscales.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Des simplifications de questionnaires continueront d'être recherchées avec les organisations professionnelles agréées suite à la procédure de révision des agréments poursuivie en 2008 ainsi que dans le cadre de l'attribution annuelle des visas.

L'exploitation des sources administratives (fichiers fiscaux Bic) permet d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

Par ailleurs le Scees continuera son action pour alléger la charge statistique des entreprises, selon les orientations du Cnis, et particulièrement celles de l'exercice moyen terme 2004-2008 devant conduire à une utilisation accrue des sources administratives.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

L'exploitation en 2007 de l'enquête quinquennale sur les petites coopératives agroalimentaires permettra de compléter ce travail et également d'avoir une vue d'ensemble de la place de la coopération agricole dans l'industrie agroalimentaire.

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** portera en 2008 non seulement sur les investissements et les études comme chaque année mais également sur les dépenses courantes.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, coordonné par l'Ifen, a été mis en place en 2005 pour produire la première réponse française attendue pour juin 2006. Il s'appuie sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux Drire, et sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels. Parallèlement une réflexion méthodologique, en concertation avec l'Ifen, le Sessi, l'Insee et l'Ademe, a été mise en place sur les évolutions souhaitables de ce dispositif afin de répondre de façon pérenne au règlement européen, l'ensemble des options concernant l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations étant ouvert afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les établissements. Pour le Scees, la seconde fourniture de statistiques sur les déchets concernant l'année de constat 2006 devrait à nouveau s'appuyer sur des sources administratives pour le volet déchets dangereux, sur l'enquête menée par le Sessi pour la partie déchets banals. Concernant les déchets organiques spécifiques aux industries agricoles et alimentaires, un dispositif mixte (informations ou enquêtes professionnelles, coefficients techniques, enquête spécifique réalisée par le Scees dans une ou deux filières) sera mis en place.

5.3. Aspects européens

La réglementation européenne encadrant la production statistique du Scees dans le domaine des IAA s'est enrichie en 2002 d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles concernant des nouvelles variables environnementales ainsi que d'un règlement 2150/2005 concernant la fourniture de statistiques sur les déchets applicable à compter de l'année de référence 2004.

Concernant la statistique Prodcom, la totalité des produits demandés par Eurostat a été transmis sous forme de résultats provisoires sur 2005 fin juin 2007, conformément au règlement. L'objectif pour 2008 est de continuer à respecter les délais.

En matière de statistiques structurelles, les résultats préliminaires de l'EAE ont été envoyés à Eurostat fin octobre 2007 pour l'exercice 2005 conformément aux dispositions des textes en vigueur. Les données sur les consommations d'énergie et celles sur les investissements destinés à protéger l'environnement seront disponibles au printemps 2008 pour l'année 2005.

Les efforts menés par les organisations professionnelles et le Scees dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche devraient permettre de continuer à respecter les délais de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles pour une publication de l'indice de la production industrielle à 40 jours afin de respecter les engagements pris entre Etats membres et repris dans la réglementation du règlement sur les statistiques conjoncturelles.

Les statistiques de l'innovation collectées par les enquêtes dites « CIS » (*Community Innovation Survey*) s'appuient désormais sur un cadre européen instauré par la décision n°1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil et par le règlement CE n° 1450/2004 de la Commission qui définit les modalités de mise en œuvre. Le Scees participera dans ce cadre aux phases de préparation et d'exploitation de l'enquête « légère » sur l'innovation dont la collecte sera centralisée par le Sessi pour l'ensemble de l'industrie manufacturière au cours du second semestre 2007. L'enquête sur les nouvelles technologies de l'information dont la collecte sera réalisée par l'Insee sur l'ensemble du champ sectoriel, début 2008, permettra de répondre à la demande d'Eurostat dans le cadre du règlement n° 808/2004 du Parlement et du Conseil sur les statistiques communautaires sur la société de l'information. Le Scees participera aux phases de conception et d'exploitation de l'enquête.

La participation de la Sous-direction des statistiques des IAA (SDSIAA) au groupe de travail « Statistiques lait et produits laitiers » a été modifiée depuis 2006 par la fusion de ce groupe au sein d'un groupe « Statistiques sur les produits animaux », regroupant, outre le lait, les statistiques d'abattages, de cheptel, de productions, bovine, porcine, ovine, caprine et avicole. La SDSIAA reste cependant l'interlocuteur pour tout ce qui concerne le lait et les produits laitiers.

Enfin, abordée dès juillet 2006, la question du rapprochement des nomenclatures de produits entre la Directive laitière et la liste Prodcom devrait continuer à être débattue en 2008 entre les États-membres, sous la responsabilité d'Eurostat.

6. Liste des publications

EAE 2006

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agrete primeur", à paraître, juillet 2007.

EAE 2005

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agrete primeur", n° 183, juillet 2007.
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires" n° 148, février 2007, publication accompagnée d'un cd-rom.
- Coopération agricole : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires " à paraître, mars 2007.
- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2005) : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires", à paraître, octobre 2007.

EAE et fichiers fiscaux 2004

- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2004) : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires" n° 143, octobre 2006.
- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE 2004, 2005 et fichiers fiscaux 2003 et 2004) : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires" n° 147, février 2007.

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie 2005

- Résultats détaillés : "Agrete Chiffres et données agroalimentaires " n° 144, décembre 2006.

Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement 2004

- Agreste primeur n°176, avril 2006

Enquêtes de production 2005

- Production des IAA en 2005, enquêtes de branche et statistique Prodcum : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", n°146, février 2007.
- Récolte de bois et production de sciages en 2004 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n° 141, avril 2006.

Enquêtes laitières 2005

- Résultats mensuels Office de l'élevage - Scees : « Agreste Conjoncture lait et produits laitiers ».
- Résultats de l'enquête annuelle 2005: « Agreste Primeur » n° 187, janvier 2007.
- Résultats de l'enquête laitière 2005 sur les fromages au lait cru : « Agreste primeur » n° 189, janvier 2007.
- Lait et produits laitiers en 2005 : « Agreste Chiffres et données agroalimentaires » n° 145, janvier 2007.

Enquêtes thématiques

- Enquête innovation 2004, « Le 4 pages des statistiques industrielles », n°222, août 2006
- Enquête innovation 2004 dans l'industrie agroalimentaire, « Agreste primeur », à paraître début 2007
- Enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 2004, « Agreste primeur », à paraître en 2007

Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel).
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle"
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agro-alimentaires 2006 et 2007.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

. Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

.. Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales (OCASPL)

1. Exposé de synthèse

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) du ministère des PME du commerce de l'artisanat et des professions libérales. C'est un bureau de la sous-direction A au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte, outre sur les TPE/PME, sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF Rév1 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat)

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'inter formation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles sont appliquées par les statisticiens de la DCASPL

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

RAS

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Rubrique sans objet

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene, adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3 Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Liste des principales publications récurrentes en 2007

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2007-2008
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (: Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine sont à lancer sur 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« www.pme.gouv.fr ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL travaille en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME . A cet effet, elle effectue aussi un travail de veille pour le compte du ministère

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation

1. Exposé de synthèse

En 2008, l'enquête européenne légère sur l'innovation sera réalisée par le ministère de l'industrie (Sessi) sur le seul champ de l'industrie. Le prochain volet complet de l'enquête sur l'innovation est prévu pour 2010 avec l'ensemble des partenaires (Sessi, Insee, SESP transport et équipement, DEPP)

Les questionnaires d'enquêtes sur les moyens consacrés à la R&D seront adaptés pour intégrer les nouveaux dispositifs institués par le Pacte pour la recherche (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur, Pôles de compétitivité, ...) à partir des travaux exploratoires menés en 2007.

Le traitement statistique des régions ultra-marines (RPM, COM) qui porte sur de très petites unités, tant dans le secteur public que dans le secteur entreprises, fait l'objet d'une attention particulière. Premiers résultats méthodologiques fin 2007/début 2008..

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Volet chercheurs, enquête complémentaire de l'enquête auprès des entreprises (structure d'âge, de diplômes, nationalité, mouvement d'entrée, sortie de la fonction recherche des entreprises), cette enquête biennale portera sur les résultats 2006.

2.2 Nouvelles exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif

- **Exploitation des données administratives sur les aides à la recherche**

En 2008, le bureau exploitera les sources fiscales (immobilisations compte 203) pour mieux repérer les entreprises qui exécutent de la R&D.

- **Enquête sur les ressources globales R&D des universités**

Cette enquête menée auparavant par la direction de la recherche est réalisée par la DEPP depuis 2005. L'information sur les dépenses de recherche, après un test en 2007 viendra compléter l'interrogation sur les ressources.

2.3 Travaux statistiques renouvelés

- **Enquête R&D auprès des entreprises**

La qualité des réponses au questionnement sur les anticipations des entreprises, volets « estimations n+1 » et « prévisions n+2 » mis en place en 2006 fera l'objet d'une analyse méthodologique de bilan avec présentation des premiers résultats expérimentaux en fin d'exercice.

- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics**

L'obligation, liée à la mise en œuvre de la LOLF, de calculer les mêmes indicateurs pour les organismes de recherche conduit à l'adaptation des enquêtes ou des remontées administratives et la systématisation des extractions à partir des systèmes de gestion des dits organismes qui devrait débiter en 2008.

Le questionnement sur la valorisation de la recherche par les opérateurs publics qui doit faire l'objet d'une réflexion approfondie en 2007, sera renouvelé dans les questionnaires 2008.

3. Opérations répétitives

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels Volet complémentaire sur les chercheurs des entreprises et les centres techniques professionnels	Obligatoire
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	

Collectes sous statut administratif

35	Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
15	Les budgets R&D des collectivités territoriales
38	Les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRE (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises, on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce au site Internet dédié.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

Enfin, la création des pôles de compétitivité et des différentes structures de recherche prévues dans la loi d'orientation de la recherche va accroître la demande de données régionales ou locales. Contribution à l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région (outil DEPP)

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEPP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2. Elle participera aux études préparatoires sur les indicateurs de court terme.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEPP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés :-:

- *Repères et références statistiques* – septembre
- 'Jaune' budgétaire sur l'État de la recherche, chapitre statistique - août

Les *Notes Recherche* :

- Dépenses de recherche et développement en France en 2004 Premières estimations en 2005
- L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?- Les configurations régionales des activités de recherche et développement en France en 2003
- Dépenses de recherche et développement en France en 2003 Premières estimations en 2004
- Un panorama international des mécanismes nationaux des aides fiscales à la recherche et à l'innovation
- Les relations interentreprises en R&D
- Dépenses de recherche et développement en France en 2002 Premières estimations en 2003 Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise
- Les dépenses de R&D en santé en France en 2001
- Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise
- Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises

Les *dossiers*

- Tableaux statistiques sur la R&D en France en 2004 et estimations 2005
- Tableaux statistiques sur la R&D en France en 2003 et estimations 2004
- Recherche & Développement en France : Résultats 2002, estimations 2003 revue "Éducation et formation" Les Biotechnologies

Pour mémoire : sites Internet sous la responsabilité éditoriale de la DEPP

Les publications de la DEPP actualités et archives sur le site du ministère, rubrique « évaluation et statistiques » : <http://www.education.gouv.fr/stateval> et <http://www.recherche.gouv.fr>

REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEPP			Prévu comme opérationnel en 2008.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEPP - Département SSE de l'Insee	Étude du projet en 2006/2007.		Projet à intégrer dans le cadre de cohérence SI Recherche.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEPP et direction de la recherche			En cours : définition d'un cadre de référence pour la recherche universitaire, reprise de l'enquête « ressources globales R&D » des universités
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES, DEPP	CIS4 en 2005	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	Exploitation

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
.. Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire économique de la Défense (OED), qui est le service statistique du ministère de la défense, est rattaché à la sous-direction des affaires économiques, fiscales et internationales de la Direction des affaires financières.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère statistique, économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : la base SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), le Recensement des agents de la Défense, ainsi que le Recensement des marchés publics de la Défense. Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

L'annuaire statistique de la Défense

L'*Annuaire statistique de la Défense* regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD), en 4 500 exemplaires environ, qui en fait généralement une présentation à la presse. La neuvième édition est prévue pour l'automne 2008. Elle sera également présentée sur le site Internet du Ministère et accessible par le nouveau portail de la statistique publique.

Constitution et exploitation de la base de données SANDIE « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la défense, à partir de diverses sources d'informations.

Constituée à l'origine par des fichiers d'origine administrative du ministère de la défense, cette base est également enrichie régulièrement par des données en provenance d'enquêtes statistiques publiques ayant des rubriques « défense » (enquêtes sur la R&D dans les entreprises, enquêtes régionales sur la sous-traitance aéronautique), qui permettent de la compléter pour des études particulières, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du Cnis.

Le compte satellite de la Défense

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 2000. Le changement de base s'est opéré au cours de l'année 2005 et les travaux de consolidation et rétropolation se sont poursuivis en 2006 et 2007. Un compte satellite définitif est actualisé annuellement.

Le recensement des agents de la Défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED élabore annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers de paye, et saisit ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau individuel, font l'objet d'exploitations et d'analyses systématiques (statistiques d'effectifs et de rémunérations, flux d'entrées-sorties, calculs de GVT) et d'une diffusion partielle, en ce qui concerne les données agrégées, vers les services

fournisseurs ainsi que la Direction financière. Ces travaux devraient fournir des éléments permettant le pilotage de la masse salariale, devenu nécessaire avec la mise en place de la LOLF. Les principaux résultats statistiques de ce recensement sont également largement repris dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Le recensement des marchés publics de la Défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire Sirene, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

L'analyse économique de la Défense

Les diverses analyses et études statistiques de l'OED sont utilisées dans une présentation annuelle de l'économie de la Défense, réalisée sous l'égide du Conseil économique de la Défense, et intégrée dans une publication de ce dernier. Le but de ce travail est de dresser un panorama de l'économie de la défense, en France, en Europe et dans le reste du monde, à travers les statistiques comparées des budgets de défense et de l'offre industrielle d'armement, pour éclairer les choix de politique nationale de Défense et leurs implications financières.

Études économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera en 2008 des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la défense au cours du 4^{ème} trimestre 2007.

Les principaux thèmes d'études qui sont développés par l'OED relèvent de l'économie industrielle et de l'économie publique et portent une attention particulière à la base industrielle et technologique de Défense. Ces études recouvrent des champs variés : R&D, innovation, relations interentreprises, cadre réglementaire et contractuel de relations État/entreprises, performance à l'exportation, restructurations industrielles, internationalisation et concentration des firmes, impact régional des dépenses de défense, et développement d'outils d'aide à la décision prenant en compte les implications de long terme des choix, dans les domaines de l'investissement et de la dynamique industrielle. En outre, l'exploration des apports des nouvelles théories de l'économie du travail à l'économie de la Défense constituera de nouvelles orientations d'études.

Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux

Dans le cadre du recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera en 2008 son rôle de correspondant de l'Insee au ministère de la Défense pour la constitution de répertoires de casernes (qui servent pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

Études internes

A la demande du cabinet du Ministre, l'OED étudie depuis 2005 les possibilités de couverture sur les marchés financiers des achats de carburants du ministère, dont les armées sont un consommateur important. Un mécanisme de couverture basé sur la souscription d'options d'achat a été mis en place par la cellule "Ingénierie financière" de l'OED, et est géré depuis.

6. Publications et séminaires

Publications

- *Annuaire statistique de la défense*
- Divers articles économiques et statistiques dans les revues « *ECODEF* » (6 numéros / an)
- Rapports d'étude de l'OED
- *Le Compte satellite de la Défense*
- *Économie de la défense 2007* (publication réalisée pour le compte du Conseil économique de la Défense) – sous réserve

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Constitution de la base de donnée SANDIE	OED	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département de la Statistique, des Études et de la Documentation des Médias

(programme non disponible)

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 47

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et
des établissements 49

FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des études et des relations internationales - Direction des enquêtes
et des publications économiques 52

Secrétariat général - Direction des entreprises 53

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2007, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- **la collecte** : poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens par l'extension de la téléprocédure « déclaration d'échanges de biens » par Internet et large diffusion du logiciel public Idep/CN8. Une attention particulière sera portée au suivi de l'exhaustivité de la collecte, dans la perspective d'une réduction des délais de production. Parallèlement, la réflexion sur l'avenir du réseau de collecte et son rôle en matière d'assistance aux entreprises, dans un contexte de diminution sensible de la saisie papier, se poursuivra.

- **le traitement** : adaptation de la chaîne de traitement de l'information statistique au nouveau document administratif unique et aux évolutions des modes de dédouanement. L'adaptation se déroulera en deux temps : dans un premier temps une interface avec la chaîne actuelle permettra de traiter aussi bien l'ancien que le nouveau format ; puis, dès lors que les procédures de dédouanement seront stabilisées, les programmes statistiques seront réécrits pour intégrer directement le nouveau format. Cette remise en chantier des programmes informatiques permettra de poursuivre la modernisation de l'existant, notamment en achevant la mise en place des procédures de contrôle renouvelées.

- **la diffusion** : grâce aux efforts accomplis dans l'ensemble de la chaîne statistique, le délai de diffusion du chiffre du commerce extérieur sera nettement amélioré au deuxième semestre 2007. La gamme de produits de diffusion de la DGDDI sera revue et rationalisée, pour privilégier d'une part l'offre Internet, d'autre part quelques cédéroms de données très détaillées. Un produit simplifié de publipostage à usage des entreprises sera proposé.

2. Travaux nouveaux

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux

Les procédures d'anticipation des révisions pour déclarations tardives, d'estimation des échanges sous les seuils déclaratifs, et de correction des variations saisonnières devront être améliorées et adaptées notamment au nouveau contexte d'exhaustivité accrue de la collecte. Un programme d'études régulières sur les entreprises participant au commerce extérieur sera défini fin 2007. Un appui statistique sera apporté à la nouvelle unité des douanes qui coordonne les relations avec les grandes entreprises. Enfin, en collaboration avec la Direction des statistiques d'entreprises, les modalités d'alimentation du futur système RESANE par la DGDDI seront définies.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne. En 2006, près de 5 millions de lignes de déclarations ont été traitées chaque mois par la douane.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que des analyses annuelles (secteurs, zones géo-économiques, pays) et des résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 000 postes). Les informations sont disponibles auprès du centre de renseignements statistiques de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (*lekiosque.finances.gouv.fr*), sur cédérom ou par la base de données BEANET, intégrée à l'Intranet de la douane, et également disponible en extranet pour les services statistiques concernés. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Au 1^{er} janvier 2006, les obligations déclaratives avaient été fortement allégées pour les échanges intracommunautaires, qui constituent les deux tiers des échanges extérieurs de biens :

- le seuil d'exigibilité avait été relevé de 100 000 euros à 150 000 euros, ce qui avait permis d'exonérer de toute exigence statistique environ 7 000 petites entreprises pour leurs importations ;
- deux informations (valeur statistique et conditions de livraison) avaient été supprimées de la liste des données demandées aux entreprises réalisant les plus forts montants d'échanges, cette mesure étant susceptible de toucher 25 000 entreprises ;
- enfin, l'indication de la masse était devenue facultative lorsque l'information sur l'unité est disponible.

En 2007, une version rénovée du logiciel Idep/CN8 de déclaration des échanges intracommunautaires a été mise gratuitement à la disposition des entreprises. Elle intègre les changements substantiels de nomenclature qui sont intervenus au 1^{er} janvier 2007.

Enfin, une réflexion européenne, à laquelle participe le département des statistiques et études économiques de la douane, s'est engagée fin 2006 quant aux possibilités de simplifications majeures d'Intrastat. Elle se poursuivra tout au long de l'année 2007.

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera d'offrir aux responsables locaux des différentes administrations un accès aux statistiques du commerce extérieur au niveau régional, des outils de diffusion, et un appui méthodologique en matière d'études.

5.2 Aspects européens

Au niveau européen, la priorité sera de suivre les travaux du groupe de travail sur la simplification d'Intrastat. Les groupes de travail permanents, chargés en particulier des évolutions réglementaires, des nomenclatures et des outils de collecte des données, continueront d'être suivis attentivement en 2007.

La coopération mise en place avec cinq autres pays européens pour développer le logiciel Idep/CN8 sera poursuivie et la prochaine réunion de ce groupe se tiendra à Paris au mois d'avril.

6. Liste des publications

Chaque année, la douane publie :

- 12 numéros du dossier mensuel du chiffre du commerce extérieur ;
- 3 numéros du dossier trimestriel du chiffre du commerce extérieur ;
- 1 numéro du bilan annuel du commerce extérieur ;
- l'annuaire statistique du commerce extérieur *Une année de commerce extérieur* (un volume et un cd-rom).

L'ensemble de ces publications sont accessibles sur le site internet des statistiques du commerce extérieur.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1. Exposé de synthèse

En 2008, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

- Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises et sur la publication d'un « Insee première » en janvier n+1 faisant le bilan des créations d'entreprises de l'année n.

Par ailleurs, un produit standard est également constitué chaque année et mis à disposition sur le site Insee.fr, permettant de réaliser des tableaux à partir de fichiers détail :

- sur le parc des entreprises et des établissements du champ de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS)
- sur les créations annuelles d'entreprises et d'établissements du champ ICS

De plus, deux fichiers sont mis à disposition des services de l'institut pour répondre à des demandes d'informations non standard de la part du public : parc des entreprises et parc des établissements appartenant à un champ partiel et complémentaire au champ ICS.

- Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur

L'année 2008 pourra faire l'objet d'exploitations supplémentaires des résultats de la première interrogation, réalisée en septembre 2006 - résultats disponibles à la rentrée 2007, de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2006 du dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises).

Par ailleurs, l'année 2008 sera l'année de mise à disposition des résultats de la troisième interrogation, réalisée en septembre 2007 - résultats disponibles à la rentrée 2008, de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002.

Des résultats des enquêtes SINE seront mis à disposition sur le site Insee.fr via le Portail des entrepreneurs sous forme de tableaux standards au niveau national et régional. Une série est relative au profil des créateurs, l'autre au devenir de l'entreprise 3 ans et 5 ans après sa création.

Par ailleurs, à partir de 2007, l'enquête SINE devrait faire l'objet, pour chaque interrogation de chaque cohorte, de la mise à disposition d'un fichier détail. En 2007, devraient être mis à disposition les fichiers détails de la 2^{ème} interrogation de SINE 2002 et la 1^{ère} interrogation de SINE 2006. En 2008, devrait être mis à disposition le fichier détail de la 3^{ème} interrogation de SINE 2002.

- La mise à disposition de la statistique rénovée de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3

L'année 2008 verra aboutir les travaux de rénovation de la statistique de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3. Cette rénovation se traduit essentiellement par l'intégration des concepts européens et par la mise en place auprès des utilisateurs de nouveaux fichiers facilitant les études sur le sujet.

La première partie de cette refonte portant sur les données conjoncturelles a été réalisée et mise à disposition dès le début de l'année 2007.

La seconde partie de la refonte porte sur les données structurelles dont les données sur l'année 2006 devraient être mises à disposition, en synchronisation avec le calendrier d'Eurostat, en juin 2008.

- La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

2. Travaux nouveaux

2.1. Les enquêtes nouvelles

Pas de nouvelle enquête ; le cycle des enquêtes SINE fait qu'il n'y a pas d'enquête en 2008, la prochaine étant, en 2009, l'interrogation de la cohorte des entreprises créées en 2006.

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

L'année 2008 sera l'année de la diffusion du nouveau dispositif complet de la démographie des entreprises.

Le basculement de la démographie conjoncturelle en NAF Rev. 2 est prévu pour début 2009. Les travaux préparatoires et de rétopolation seront conduits en 2008. Le changement de nomenclature n'affectera les statistiques structurelles qu'à partir de 2010, avec la première prise en compte du constat 2008.

3. Opérations répétitives

- Publication des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Publication des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Publication du bilan de la création d'entreprises de l'année écoulée
- Constitution des différents fichiers de la démographie des entreprises et alimentation en données annuelles de bases de données et de publications sur le thème de la démographie économique.

4. Aspects particuliers du programme 2008

4.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue : les travaux sur la démographie des entreprises sont depuis toujours exploitables au niveau régional et l'enquête SINE est représentative au niveau régional. Par ailleurs de nombreuses extensions régionales ont été réalisées dans le cadre des l'enquête SINE2002 et SINE 2006.

4.2. Aspects européens

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises et unités statistiques** » et le groupe « **Démographie des entreprises** » qui définit les concepts de démographie d'entreprises dans le but d'harmoniser les statistiques de démographie des entreprises des différents États membres. Il continuera à apporter le cas échéant son concours à la Task Force sur les facteurs de réussite des nouvelles entreprises.

5. Liste des publications

Dernières parutions :

- Forte hausse des créations d'entreprises en 2003 *Insee Première n°944 - Janvier 2004*
- Le rôle économique des repreneurs d'entreprise *Insee Première n°975 - juillet 2004*
- Créations et créateurs d'entreprises (enquête SINE, profil du créateur 2002) *Insee Résultats avec cédérom n°16 - août 2004*
- Démographie d'entreprises et établissements *cédérom stock au 1/1/2002 - juin 2004*
- Démographie d'entreprises et établissements *cédérom stock au 1/1/2003 - novembre 2004*
- Créations et créateurs d'entreprises (enquête SINE de 2003 : la génération 1998 cinq ans après) *Insee Résultats avec cédérom n°19 - décembre 2004*
- La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 *Insee Première n°1002 - Janvier 2005*
- En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau, *Insee Première n°1063, janvier 2006.*
- Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme, *Insee Première n°1064, janvier 2006.*
- Les créations d'entreprises poursuivent leur hausse en 2006, *Insee Première n°1120, janvier 2007.*

A paraître en 2007 :

- Étude faisant un bilan de l'emploi à partir des entreprises créées en 2002 en exploitant les résultats de l'enquête SINE 2002 (première et deuxième vagues) à paraître à la rentrée 2007 (*Insee Première*)
- Étude sur le profil des nouveaux entrepreneurs en exploitant les résultats de l'enquête SINE 2006 (première vague) à paraître fin 2007 (*Insee Première*)

A paraître en 2008 :

- Bilan des créations d'entreprises pour l'année 2007 dans *Insee Première* - janvier 2008

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales

. Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelles dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2008

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Une nouvelle échelle de 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), compatible avec les préconisations de l'accord Bâle II relatif aux spécifications des systèmes de notation de risque de crédit, est entrée en vigueur en avril 2004 (« cotation Banque de France »). Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans sont calculés pour chaque note et mis à disposition du public sur le site internet de la Banque de France. Ces statistiques seront développées en 2008.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur les bilans des exercices 2005, 2006 et 2007.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera poursuivie à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso - économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1 (10 000 bilans disponibles). Celle-ci fournit une analyse de la situation financière des entreprises. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) seront poursuivies et développées. Elle donnera lieu à deux publications : un article en juillet dans le bulletin de la Banque de France concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est chargée d'assurer le secrétariat de l'observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays
- Étude comparée par pays des cashflows, des fonds propres et de la couverture des risques
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Liste des publications

- Situation des entreprises industrielles
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs
- La structure et le financement des groupes français selon leur taille
- Durée d'utilisation des équipements
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Délais de paiement du crédit interentreprises
- Première analyse de l'impact du passage aux normes IFRS sur les comptes consolidés

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers	56
• Enquête « Les déchets produits en 2006 par secteurs d'activité - Partie déchets organiques des IAA »	58
• Enquête Recherche et développement dans les associations et les GIP (groupements d'intérêts professionnels)	60

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Insee (département Système statistique d'entreprises)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Le règlement européen sur la structure et l'activité des filiales résidentes de groupe étranger (règlement Fats) est en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Dans le cadre de ce règlement sont prévues différentes enquêtes-pilotes visant à évaluer la faisabilité, pour les États-membres, de la collecte de certaines données, afin de transmettre ensuite à Eurostat les statistiques qui en seraient déduites.

Les échanges extérieurs des filiales françaises de groupes étrangers (volet Inward du règlement Fats) sont parmi les variables soumises à ces enquêtes-pilotes. L'Insee a fait part à Eurostat de sa volonté de mener en France une étude de faisabilité sur ce thème ; l'enquête pilote qui fait l'objet de cette demande d'avis d'opportunité s'inscrit dans le cadre de ce projet.

Cette enquête devra conduire à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers (pour tous les secteurs d'activité), et cela conformément aux spécifications du règlement. Cette enquête-pilote permettra surtout de tester la capacité des entreprises à procéder à cette estimation dans des conditions qui permettront d'obtenir des résultats fiables. Sera en outre examinée la cohérence de ces statistiques avec les données de cadrage sur les échanges extérieurs disponibles par ailleurs (données d'échanges de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Balance des paiements).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire - Convention entre l'Insee et Eurostat. Les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux comme en témoigne l'intérêt suscité, en son temps, par l'enquête « Échanges internationaux intra-groupes » de 1999 réalisée par le Sessi, sur le seul champ des produits industriels. Cette enquête est la dernière à avoir permis de recueillir une information analogue à celle ici recherchée, mais par un dispositif plus coûteux et ne couvrant pas les échanges de services.

5. Principaux thèmes abordés

Pour l'ensemble des filiales résidentes (tous secteurs d'activité) contrôlées par un groupe étranger, mesure des échanges extérieurs intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part, et cela, en distinguant les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne, et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

« Enquête-pilote », menée dans le cadre d'une convention passée entre l'Insee et Eurostat. Elle conduira à une première estimation des flux d'échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers. Elle mettra également en évidence les éventuelles difficultés de la collecte et permettra d'évaluer la qualité de l'information obtenue. Par définition de l'objet de cette « enquête-pilote », il n'existe pas d'autre dispositif permettant de recueillir cette information.

7. Bases de sondage

Fichier Lifi-Suse pour le tirage des entreprises appartenant au champ dit ICS (industrie, commerce, services), complété, si possible, par le fichier individuel de la Balance des paiements (sur les échanges de services), pour procéder au tirage des entreprises effectuant des échanges internationaux de services.

8. Unités enquêtées

Champ :

toutes les filiales résidentes (ensemble des secteurs d'activité) sous contrôle d'un groupe étranger et ayant une activité sur les marchés internationaux. Faute de pouvoir interroger directement des têtes de groupe (situées à l'étranger), les unités enquêtées seront directement les filiales situées en France.

Échantillon :

3 000 entreprises environ, représentatives de l'ensemble de la population concernée (filiales résidentes de groupes étrangers ayant une activité sur les marchés internationaux), ventilées selon le pays de la tête de groupe et le secteur d'activité des filiales.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle expérimentale, effectuée sur l'exercice 2006, à la fin de l'année 2007.

Maîtrise d'ouvrage : Insee (département « Système statistique d'entreprises »).

Maîtrise d'œuvre : société sous-traitante, qui sera désignée dans le cadre d'un marché public à la suite d'un appel d'offres.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps que l'unité interrogée devra consacrer à la réponse au questionnaire semble très variable. Selon toute vraisemblance, pour un bon nombre d'entreprises, la réponse sera quasiment immédiate, notamment pour celles qui n'échangent qu'au sein de leur groupe ou inversement. Pour d'autres entreprises, un travail de réconciliation sera nécessaire pour mettre en cohérence les données communiquées à la Direction générale des douanes et des droits indirects, et les données financières permettant de repérer les flux intra-groupe.

11. Comité de concertation

Un comité de concertation sera créé. On envisage a priori les organismes suivants : Banque de France, et notamment Balance des paiements, Agence française pour les investissements internationaux, CEPIL, services statistiques du ministère de l'industrie (Sessi) et du ministère de l'équipement (SESP), MEDEF, département des comptes nationaux de l'INSEE.

Il est prévu de ne réunir ce comité qu'une seule fois, d'importants travaux de préparation ayant été menés en préalable à cette enquête. Ces travaux ont pris la forme d'entretiens directs avec une vingtaine d'entreprises. Le but de ces interviews était d'apprécier la capacité des entreprises à évaluer les échanges intra-groupe, de pointer les difficultés qu'elles pourraient éventuellement rencontrer et d'envisager des méthodes de chiffrage possibles.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Premiers résultats attendus pour la mi-2008.

Remise de ces résultats et d'un rapport méthodologique à Eurostat pour le 30 septembre 2008.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Les déchets produits en 2006 par secteurs d'activité » Partie déchets organiques des IAA

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

- Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (Scees) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des Statistiques des Industries Agricoles et Alimentaires – Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires
- Les organismes professionnels

Cette enquête sera réalisée selon les secteurs par le Scees ou par les Organisations professionnelles. Le Scees exercera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la production de déchets organiques dans l'industrie agroalimentaire en 2006.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif principal de l'enquête est d'estimer les quantités nationales de déchets organiques produites en 2006 par certaines filières agroalimentaires, avec un détail par type de déchets.

4. Origine de la demande

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement. Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence 2004; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc.

Tous les secteurs industriels sont concernés, y compris Les IAA

Le règlement demande d'évaluer la production des déchets dangereux et non dangereux.

Concernant les déchets non dangereux des IAA, le SESSI réalisera en 2007 une enquête sur la production des déchets banals hors déchets organiques pour l'ensemble de l'Industrie conformément à l'avis de la formation Industrie, IAA, énergie du Cnis demandant que, pour l'année de constat 2006 observée en 2007, la production des données sur l'industrie non produites par l'exploitation de données administratives soit prise en charge par le Sessi.

Le dispositif mis en place par le SCEES, maître d'œuvre de la réponse pour les déchets organiques des IAA, s'appuie sur les conclusions de l'étude méthodologique confiée en 2006 en commun par l'ADEME, l'ANIA et le SCEES à un bureau d'étude. Ce travail a permis d'identifier pour les différentes filières les co-produits, sous-produits et déchets organiques. Sur cette base, un dispositif mixte de collecte de l'information sur les déchets uniquement a été défini. Il associe informations existantes, ratios techniques et, dans quelques filières, des enquêtes réalisées soit par le SCEES, soit par les organisations professionnelles elles-mêmes.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête thématique portera seulement sur les déchets organiques (et non dangereux) des IAA de la filière pour lesquels aucune information n'existe.

Outre des informations concernant l'identification de l'établissement et de ses activités (NAF), l'enquête portera sur les quantités 2006 de différentes catégories de déchets organiques produits. Des informations concernant la destination de ces déchets seront également demandées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Cette enquête s'inscrit dans le dispositif qui permettra de répondre pleinement au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 et complète le dispositif de réponse pour les IAA sur le volet déchets organiques. Ifen procédera à une exploitation des déclarations DRIRE pour les déchets dangereux et le Sessi réalisera une enquête pour les déchets banals non dangereux de l'Industrie.

Cette enquête doit être considérée comme une opération pilote visant à la mise en place, après bilan, d'un dispositif pérenne en 2009.

7. Bases de sondage

Établissements du répertoire Sirène dont les informations seront complétées par des données issues de nos enquêtes ou provenant des organisations professionnelles.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le champ de l'enquête sont les établissements (cf. pour le règlement européen, l'unité locale ou unité d'activité économique) de plus de 10 salariés.

Les unités enquêtées seront les établissements les plus importants par filière de production.

L'estimation sur le champ complet se fera par extrapolation à partir de la production par filière, en tenant compte des sous-produits et des co-produits.

A ce jour nous ne connaissons pas la taille de l'échantillon mais très peu de filières sont concernées par une enquête.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête sera réalisée au second semestre 2007 par voie postale par le Scees et les organisations professionnelles. La durée est de l'ordre de trois mois y compris deux relances.

Cette enquête étant une enquête pilote, le dispositif sera réexaminé pour la troisième réponse au règlement européen (mi 2010 sur 2008) au cours du premier trimestre 2008 afin d'être présenté à la formation du Cnis de 2008.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, un temps de réponse inférieur à 20 minutes en moyenne est visé. Ce temps dépendra de la taille et des activités de l'établissement.

11. Comité de concertation

Des réunions bilatérales avec les organisations professionnelles ont déjà débuté. Une réunion finale de concertation sera organisée. Des représentants d'organisations professionnelles ainsi que des experts du domaine seront conviés.

12. Extensions régionales prévues

Il n'y a pas d'extension régionale prévue.

13. Diffusion des résultats

Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés ainsi qu'aux organisations professionnelles.

Les résultats en prenant en compte les résultats sur la production des déchets banals et des déchets dangereux feront l'objet, dans le cadre du bilan de l'opération, d'une note interne. Une diffusion qui reste à préciser pourra également avoir lieu sur le site Agreste : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/> et sur les sites des organisations professionnelles

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête Recherche et développement dans les associations et les GIP (Groupements d'intérêt professionnels)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Sous-direction de la performance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquête du bureau afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement.

Cette enquête est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus.

En parallèle le bureau effectue l'enquête obligatoire sur la R&D des entreprises.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête constitue le troisième volet portant sur la R&D, le premier étant l'enquête sur la R&D des entreprises, le deuxième celui de l'enquête sur la R&D des organismes publics.

Ses résultats servent à satisfaire les besoins du ministère, ils alimentent le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche. L'enquête permet de satisfaire aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat.

5. Principaux thèmes abordés

Cette enquête apporte les données de bases sur la R&D dans les associations : financements, exécutions des travaux de R&D, moyens humains affectés à la R&D.

Pour l'identification des ressources consacrées à la R&D, on s'attache à distinguer les origines de ces ressources selon les secteurs institutionnels définis par l'OCDE : État, enseignement supérieur, entreprises, associations, étranger dont l'union européenne et les ressources propres aux organismes.

- Le montant des travaux de R&D exécutés par chaque association sur le territoire national (dépense intérieure de R&D), par natures de charges et type de R&D.

- La destination des fonds dépensés par les associations pour financer des travaux de R&D exécutés par d'autres agents qu'eux-mêmes. Les destinataires de ces fonds (ou dépenses externes) sont classés dans les mêmes secteurs institutionnels que ci-dessus.

- Les moyens humains concernés par catégorie (chercheurs et assimilés, boursiers, ingénieurs et techniciens, ouvriers et administratifs), par sexe. Les renseignements demandés concernent les effectifs en personnes physiques et en équivalent temps plein rémunérés (travaillant dans l'association ou mis à disposition) et accueillis par l'association et par disciplines d'activité pour les chercheurs et les boursiers rémunérés.

- Les brevets déposés dans l'année et les redevances perçues sur titre de la propriété intellectuelle.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet. Il n'existe pas de fichier administratif disponible. Nous nous sommes appuyés lors du lancement de l'enquête en 1992 sur un fichier du ministère établi à partir de la déclaration de création au journal officiel.

7. Bases de sondage

Enquête exhaustive.

8. Unités enquêtées et champ de l'enquête

Cette enquête porte sur les associations et groupements d'intérêt public finançant ou exécutant des travaux de R&D en France (350 unités). Les codes NAF concernés sont principalement Recherche et développement en sciences physiques et naturelles (73.1Z), Recherche et développement en sciences humaines et sociales (73.2Z), et accessoirement Ingénierie (74.2C), études techniques et, Administration publique générale (75.1A), Enseignement supérieur (80.3Z), Autres enseignements (80.4D), Autres organisations associatives (91.3).

9. Période et périodicité de la collecte

L'enquête est réalisée annuellement pour l'année n-1.

Les questionnaires sont envoyés par la poste, par le service producteur au mois de juin.

Deux relances par courrier sont effectuées en octobre et décembre.

Des relances téléphoniques pour les associations les plus importantes sont effectuées jusqu'en début de l'année suivante.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse varie entre ½ heure et 1 heure, ce temps étant majoré dans le cas des unités dont l'activité n'est uniquement dédiée à la recherche et au développement.

11. Comité de concertation

Le questionnaire de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif est un questionnaire simplifié de l'enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement auprès des organismes et des services administratifs. Un comité de suivi commun aux deux enquêtes auprès des administrations et des associations sera constitué dans le cadre de la rénovation du dispositif d'enquêtes du secteur public, à venir. Il sera composé, en plus de la DEPP, des autres directions du ministère concernées, de représentants de l'OCDE, des organismes de recherches et des associations.

12. Extensions régionales prévues

Sans objet.

13. Diffusion des résultats

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année n+1, dans une *Note Recherche*. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications de la DEPP : *Note recherche*, dossier sur la recherche, dans les chapitres « R&D » du *RERS* qui sont tous accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>.

Chaque unité enquêtée est destinataire des *Notes recherche*.